



PRÉFET
DE LA VENDÉE

DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL

Monographie 2014

L'Activité Maritime
dans le département de la Vendée



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDEE

LA PÊCHE MARITIME

- 4** La flottille de pêche
- 8** Les marins pêcheurs
- 10** L'organisation du secteur
- 15** Le produit de la pêche
- 16** Le marché de la pêche
- 18** La pêche à pied professionnelle de coquillages
- 19** Les aides économiques
- 21** Les ports de pêche en Vendée
- 31** La formation professionnelle maritime

L'AQUACULTURE

- 32** Un département à la pointe
- 34** Les enjeux de la profession



LE TRANSPORT MARITIME

- 38** Le transport maritime
- 39** L'activité des ports de commerce

LA CONSTRUCTION NAVALE

- 41** Les chantiers de construction et de réparation navale



LA PLAISANCE

- 44** La plaisance en chiffres
- 46** Les manifestations nautiques

47 GLOSSAIRE

2014 en chiffres

246
navires de pêche

694
marins pêcheurs

1845
concessions ostréicoles

2862
concessions mytilicoles

241
permis de pêche à pied

1326
permis de plaisance mer délivrés





Hugues Vincent

Directeur adjoint de la DDTM,
délégué à la mer et au littoral

Le département de la Vendée possède une forte identité maritime avec ses 276 km de littoral. Le secteur maritime y est particulièrement dynamique et s'appuie sur les 17 ports échelonnés sur toute la côte.

La pêche maritime est une activité significative sur le département puisqu'elle emploie 694 marins travaillant sur 246 navires de pêche (hors cultures marines). La pêche est principalement pratiquée depuis les ports des Sables d'Olonne, de Saint Gilles Croix de Vie, de L'Herbaudière, de L'île d'Yeu et de l'Aiguillon sur Mer. Le poids économique de la pêche vendéenne se retrouve dans l'activité des 4 criées vendéennes qui, en cumulant leur production, place le « port Vendée » au 3ème rang national en valeur débarquée.

La pêche en Vendée demeure un secteur dynamique puisque les productions débarquées en 2014 sont en hausse de 9 % en volume et 3 % en valeur.

Le secteur des cultures marines, l'autre pilier de l'activité maritime traditionnelle a été fortement touché en 2014 par un phénomène de mortalités mytilicoles massives sur les concessions du Sud-Vendée. Les entreprises touchées ont bénéficié d'un plan de soutien associant Etat et collectivités qui a permis aux professionnels de surmonter les difficultés et pérenniser leur activité pour la saison 2015.

Le transport maritime se concentre principalement sur le port des Sables d'Olonne avec l'import/export de vrac solide (ciment, céréales, sable, engrais...) et le transport de fret vers l'île d'Yeu. Le tonnage de marchandises transitant aux Sables d'Olonne en 2014 frise le million de tonnes.

Le dynamisme du secteur de la plaisance se maintient. On observe une stabilisation relative du nombre de places disponibles au sein des 14 ports dédiés au secteur de la plaisance avec une capacité totale de 6882 places.

Preuve de ce dynamisme, les immatriculations des navires neufs ont bénéficié d'une hausse significative du nombre de premières immatriculations et des mutations de propriété.

L'attrait pour les loisirs en mer demeure. Les candidats aux permis côtiers ont été plus nombreux en 2014 avec 1278 permis côtiers délivrés, 48 permis hauturiers et 40 permis fluviaux.

Au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Délégation à la Mer et au Littoral (DML), est chargée de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques maritimes et littorales conduites sous la direction du préfet de la Vendée et du préfet maritime de l'Atlantique.

Ces missions se concentrent principalement sur le suivi de l'exploitation des ressources de la mer et son contrôle, la gestion administrative des marins et des navires, la gestion du domaine public maritime et l'accompagnement des collectivités pour les études et les travaux liés à la prévention des risques littoraux.

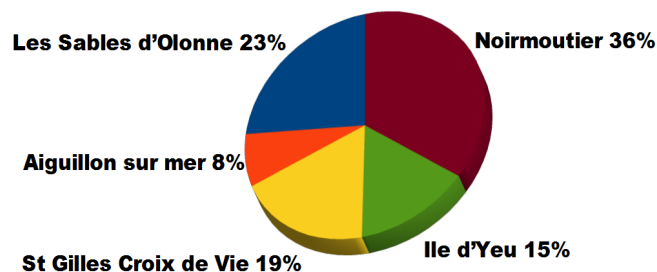
Tout en s'assurant de l'application des réglementations en vigueur, ces missions sont assurées avec une volonté permanente de conseil aux usagers, d'accompagnement des porteurs de projet, de préservation et de gestion durable des différents espaces publics maritimes.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bilan des activités maritimes pour l'année 2014 dans le département de la Vendée.

La flottille de pêche

>> Répartition de la flottille de pêche

La flottille du département compte 246 navires de pêche artisanale. La flottille la plus importante se situe à Noirmoutier avec 88 navires ; celle des Sables d'Olonne est composée de 56 navires de pêche. Les flottilles de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de l'île d'Yeu comptent respectivement 47 et 36 navires. Il faut ajouter les 19 navires de l'Aiguillon sur Mer. Les flottilles de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et l'Aiguillon sur Mer sont rattachées au quartier des Sables d'Olonne et sont donc immatriculés LS.



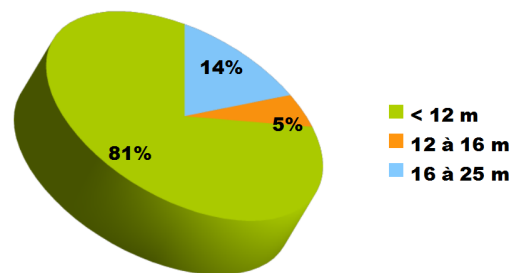
Répartition de la flottille vendéenne par port

*Données Direction des Affaires Maritimes : navires et rôles armés au moins un jour au cours de l'année 2013.

Il s'agit, pour l'essentiel de navires de petite taille (81 % de moins de 12 m) et relativement âgés. Ils pratiquent tout au long de l'année une activité de pêche saisonnière et sont armés, pour l'essentiel, à la petite pêche (sorties dont la durée est inférieure à 24 heures) ou en pêche côtière (sorties dont la durée est supérieure à 24 heures mais inférieure à 96 heures).

Répartition de la flotte vendéenne des navires de pêche, en fonction de la longueur, du tonnage et de la puissance des navires

LONGUEUR	NOMBRE DE NAVIRES	TONNAGE GLOBAL (UMS)	TONNAGE MOYEN	PUISSANCE TOTALE (kW)	PUISSANCE MOYENNE
< 12 m	200	519	3	20 864	104
12 à 16 m	12	404	34	2 620	218
16 à 25 m	34	4 184	123	12 921	380
TOTAUX	246	5 107		36 405	



Répartition de la flotte vendéenne de pêche en fonction de la longueur des navires

>> Les navires armés au commerce

Les navires de commerce sont essentiellement des navires de charge ou des navires à passagers principalement armés en navigation côtière ou à la plaisance professionnelle. En 2014, on dénombre 32 navires armés au commerce et à la plaisance professionnelle.

>> Les autres navires professionnels (navires en « circulation »)

Ces navires sont utilisés à titre professionnel, mais leur équipage n'est pas constitué de marins professionnels affiliés à l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM).

Aussi, on compte en Vendée, en plus des navires de pêche professionnelle, 344 navires ayant une activité dite «en circulation»: dont:

- 113 immatriculés sur Les Sables d'Olonne (LS) : lasses aquacoles, navires de sauvetage, vedettes embarcation pour services divers
- 222 immatriculés sur Noirmoutier (NO) : lasses aquacoles, canot vedette pêche, chaland aquacole, navire de sauvetage
- 9 immatriculés sur l'Île D'Yeu (YE) : vedettes embarcation pour services divers, navire sauvetage.

>> Les permis de mise en exploitation

Les navires de pêche immatriculés ou destinés à être immatriculés en France et armés ou devant être armés à la pêche professionnelle, sont soumis à l'obligation de disposer d'un permis de mise en exploitation.

Avant toute nouvelle entrée en flotte ou toute augmentation de capacités d'un navire de pêche (augmentation de la jauge ou de la puissance du navire), la délivrance d'un permis de mise en exploitation est nécessaire. Il s'agit d'un droit d'accès à la ressource halieutique, particulièrement contrôlé, qui, à partir de l'entrée en flotte du navire et jusqu'au prononcé de son inactivité, est matérialisé par la licence de pêche européenne.

La licence de pêche européenne est obligatoire pour tout producteur qui utilise un navire de pêche professionnelle pour l'exploitation commerciale de ressources aquatiques vivantes en mer.

La Délégation à la Mer et au Littoral veille à une mise à jour régulière du fichier flotte communautaire qui sert à apprécier l'évolution de la capacité de la flotte française et le respect des plafonds autorisés pour la France, mais aussi de référence lors des contrôles communautaires relatifs aux aides perçues par les entreprises de pêche.

Sur l'année 2014 en Vendée, 9 permis de mise en exploitation ont été attribués après consultation de la commission régionale de la pêche maritime et des élevages marins des Pays de la Loire.

- 3 pour construction (dont un de droit suite à un naufrage)
- 4 pour augmentation de capacités (jauge GT en UMS ou puissance en kW)
- 1 pour armement à la pêche
- 1 pour prolongation augmentation de puissance

Une décision d'annulation d'un PME pour construction a été notifiée, en raison de l'abandon du projet.



Événement marquant sur 2014 :

Mise en service du navire « MABON III » de 21,90 m de l'ACAV (chalutier - senneur)

La flottille de pêche

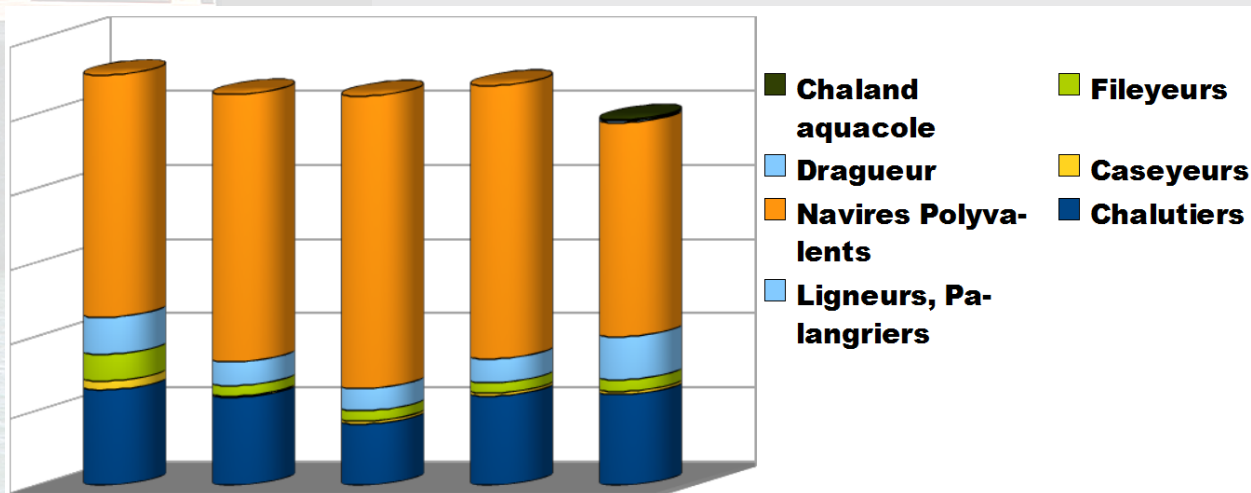
> Les métiers de la pêche

Les métiers pratiqués se caractérisent par leur diversité : chalutage de fond, chalutage pélagique, senne danoise ou métiers polyvalents (filet, ligne, casier, palangre, tamis à civelle) suivant les saisons. La flotte est composée majoritairement de navires polyvalents et de chalutier.

Répartition de la flotte vendéenne par types de navires

TYPES DE NAVIRE	2010	2011	2012	2013*	2014*
Chalutiers	64	59	41	60	61
Caseyeurs	6	1	2	2	2
Fileyeurs	18	7	7	7	8
Ligneurs, Palangriers	25	16	15	16	29
Navires Polyvalents	163	180	197	171	144
Dragueur					1
Chaland aquacole					1
TOTAUX	276	263	262	256	246

*navires inscrits sur le fichier flotte de pêche communautaire



Répartition de la flotte de pêche vendéenne par type de navires

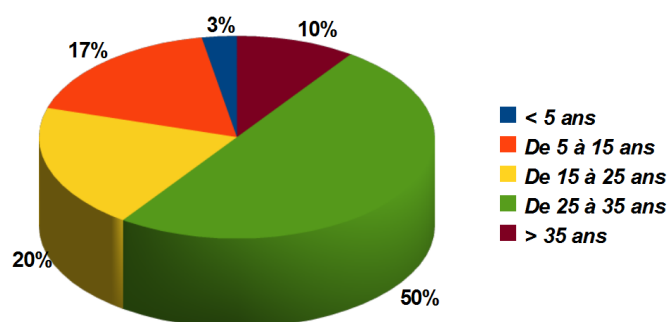
La catégorie 'chalutier' intègre 9 navires qui pratiquent la senne danoise dont 7 anciens chalutiers transformés.

>> La flottille de pêche par tranche d'âge

La flottille vendéenne est vieillissante : 80% des navires ont plus de 15 ans et 60 % ont plus de 25 ans.

Répartition de la flotte vendéenne par âge des navires

Ages	Navires	
< 5 ans	7	3%
De 5 à 15 ans	43	17%
De 15 à 25 ans	49	20%
De 25 à 35 ans	123	50%
> 35 ans	24	10%



>> La flottille de pêche par puissance

Après une période de forte diminution depuis 2001 (394 navires) et la disparition de près de 30 % de la flotte, on a observé une stabilisation relative de la flottille sur les trois dernières années. La diminution de la flottille entre 2013 et 2014 s'explique principalement par le plan de sortie de flotte civile qui a engendré la destruction de 7 navires de pêche en Vendée.

CONSTITUTION DE LA FLOTTILLE VENDEENNE PAR PORT ET PUISSANCE EN 2014

PORT	Nombre de navires	Puissance en kW
LS	122	20313
NO	88	9371
YE	36	6721
TOTAL	246	36405

Les marins pêcheurs

Avec 694 marins (1020 en intégrant les marins à la conchyliculture petite pêche et aux cultures marines affiliés à l'ENIM) les effectifs sont équivalents à ceux de 2013.

➤ Évolution des effectifs selon le genre de navigation

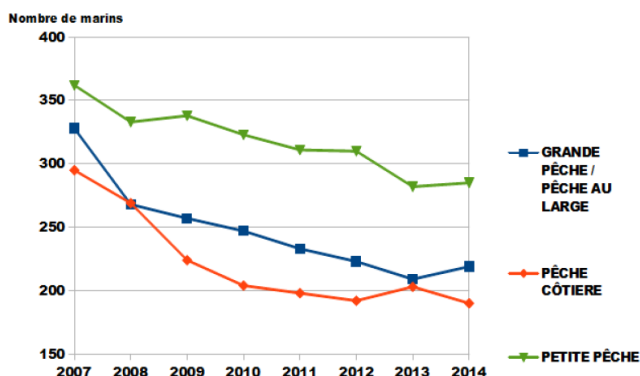
Les effectifs des marins navigants ont tendance à se stabiliser.

Les genres de navigation :

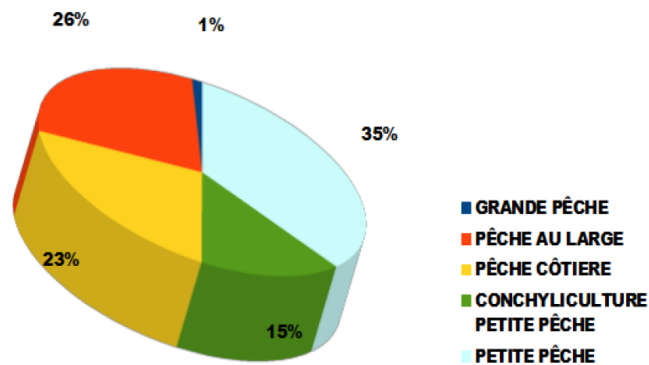
- La grande pêche dure plus de 20 jours. Elle se pratique sur de grands chalutiers de pêche, des palangriers ou des thoniers de 35 à 80 mètres. Ce genre de navigation n'est pas pratiqué dans le département.
- La pêche au large est pratiquée par des chalutiers hauturiers (plus de 25 mètres) et par des navires artisans hauturiers de 15 à 25 mètres. La durée des sorties en mer est supérieure à 96 heures.
- La pêche côtière se pratique en général sur des navires de moins de 15 mètres et s'applique pour les sorties dont la durée est supérieure à 24 heures mais inférieure à 96 heures.
- La petite pêche, pratiquée par des navires de pêche inférieurs à 12 mètres, s'entend pour les sorties dont la durée est inférieure à 24 heures.

Evolution de l'effectif des marins vendéens par type de pêche

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
GRANDE PÊCHE / PÊCHE AU LARGE	328	268	257	247	233	223	209	219
PÊCHE CÔTIÈRE	295	269	224	204	198	192	203	190
PETITE PÊCHE	362	333	338	323	311	310	282	285
TOTAL PÊCHE	985	870	819	774	742	725	694	694



Evolution de l'effectif vendéen par type de pêche au cours du temps

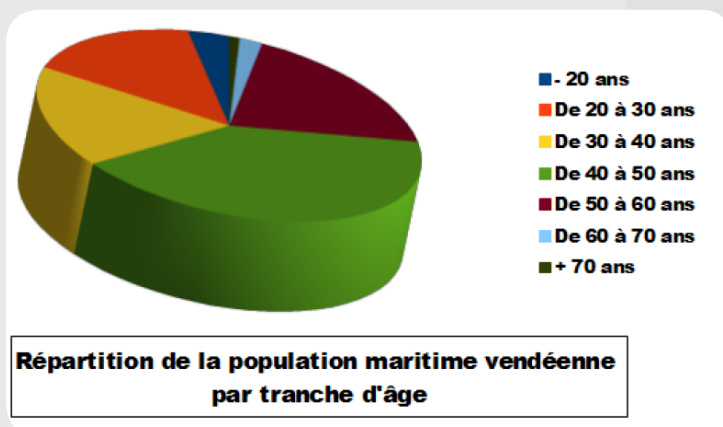


Répartition des effectifs à la pêche maritime en Vendée

>> Structure de la population maritime

La population active des marins pêcheurs, en dehors de l'activité « cultures marines petite pêche », se présente ainsi : 20 % ont moins de 30 ans, 58 % des marins ont entre 30 ans et 50 ans et 22 % ont plus de 50 ans.

Population maritime vendéenne en fonction de l'âge des marins et du genre de navigation							
	- 20 ans	De 20 à 30 ans	De 30 à 40 ans	De 40 à 50 ans	De 50 à 60 ans	De 60 à 70 ans	+ 70 ans
Grande pêche	0	0	1	2	4	1	0
Pêche au large	7	39	46	84	34	1	0
Pêche côtière	9	49	28	79	25	0	0
Petite pêche	8	30	43	118	69	11	6
TOTAUX	24	118	118	283	132	13	6
TAUX	3 %	17 %	17 %	41 %	19 %	2 %	1 %



41 %

des effectifs des marins pêcheurs ont entre 40 et 50 ans et 63 % ont plus de 40 ans. L'âge de départ à la retraite étant accessible dès 52,5 ans, la question du renouvellement des générations se pose avec acuité.

6 %

seulement des marins pêcheurs sont des femmes, et sont engagées principalement sur des navires armés en culture marine petite pêche.

Cette tendance au vieillissement de la population des marins pêcheurs se constate sur l'ensemble des trois quartiers d'identification.

Zoom sur...

Répartition des marins dans les trois quartiers d'identification en fonction de leur tranche d'âge

	Les Sables	Noirmoutier	L'île d'Yeu
Moins de 20 ans	5 %	3 %	1 %
De 20 à 30 ans	18,5 %	11 %	20 %
De 30 à 40 ans	14 %	20 %	21 %
De 40 à 50 ans	42 %	43 %	35 %
De 50 à 60 ans	17,5 %	21 %	21 %
Plus de 60 ans	3 %	2 %	2 %

L'organisation du secteur

>> Les organisations professionnelles



Le comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM)

Dans le respect des règles de l'Union européenne, des accords internationaux auxquels la France est partie et des lois et règlements nationaux, le comité régional a pour mission :

- D'assurer la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marins,
- De participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques,
- De participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer,
- De participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de leurs membres,
- De participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins,
- D'apporter un appui scientifique et technique à leurs membres, ainsi qu'en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers de la mer

Administration

Le comité régional est administré par un conseil composé de représentants des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevage marin et des chefs de ces entreprises, de représentants des coopératives maritimes, de représentants des organisations de producteurs.

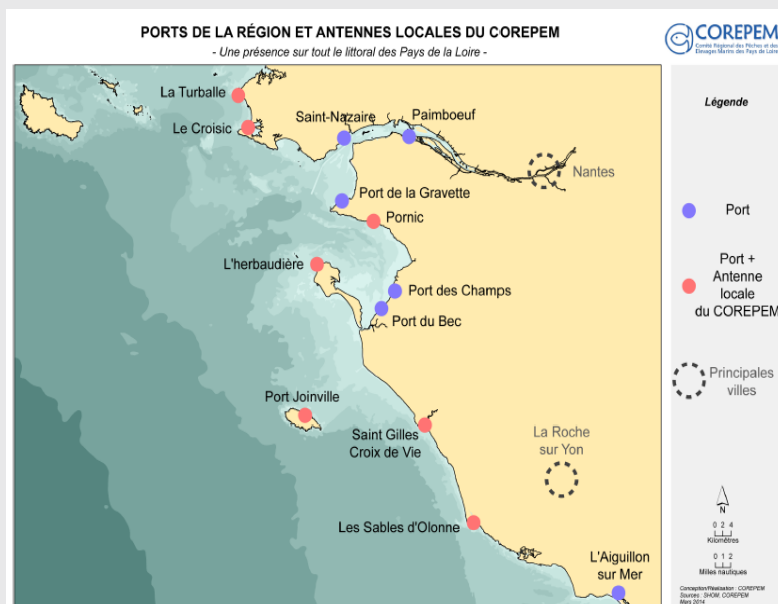
Localisation et organisation

Le COREPEM Pays de la Loire a son siège aux Sables d'Olonne. Il dispose d'antennes locales à Les Sables d'Olonne, Noirmoutier, Saint Gilles Croix de Vie et Yeu en Vendée et en Loire Atlantique.

Le Président et son Conseil sont appuyés par une équipe technique réunissant 21 salariés répartis tout au long du littoral ligérien, constituant ainsi un lien de proximité avec les pêcheurs.

Le COREPEM a bénéficié d'aides publiques pour des dossiers déposés dans le cadre du FEP, fonds dont la programmation s'est achevée en 2013 :

- 12/08/2013 pour le suivi journalier des captures de civelles
- 24/09/2013 pour la création d'un site internet



Le comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire (Anciennement section régionale de conchyliculture)

Les missions du CRC comprennent :

- La représentation et la promotion des intérêts généraux de ces activités,
- La participation à l'organisation d'une gestion équilibrée des ressources,
- L'association et la mise en œuvre de mesures d'ordre et de précautions destinées à harmoniser les intérêts du secteur,
- La participation à l'amélioration des conditions de production et d'une manière générale, la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur des membres des professions concernées,
- La faculté de réaliser des travaux d'intérêts collectif,
- La participation à la défense de la qualité des eaux conchyloles.

Il est en outre chargé

- De proposer ou de prendre toutes mesures tendant à améliorer la formation professionnelle et l'emploi,
- D'informer ses membres des mesures prises par le comité national et d'en assurer leur exécution,
- A titre consultatif, la représentation des intérêts conchyloles de son ressort territorial auprès des pouvoirs publics.

Administration

Le conseil d'un comité régional est composé :

- 1) en majorité de représentants des exploitants exerçants dans le ressort territorial du comité régional ;
- 2) d'au moins deux salariés représentant les personnels employés à titre permanent dans ces exploitations désignées sur proposition de leurs organisations représentatives.

Localisation et organisation

Le comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire est situé à Bouin, en baie de Bourgneuf. Il dispose également d'une antenne délocalisée à l'Aiguillon sur Mer. Sa compétence s'étend du sud de la Loire à la limite des départements de la Vendée et de la Charente-Maritime. Il s'occupe pour la Vendée de 4 bassins de productions (Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier, estuaire du Payré - la Gachère, estuaire du Lay). Il représente environ 420 concessionnaires et 282 entreprises sur les départements de la Vendée et de la Loire Atlantique.

Le CRC a bénéficié d'aides publiques pour des dossiers déposés dans le cadre du FEP :

(dossiers déposés en fin de programmation du FEP en 2013)

27/06/2013 : Etude en vue d'améliorer la gestion des déchets conchyloles en Pays de la Loire

27/06/2013 : Etude sur la faisabilité d'une restructuration du domaine public maritime sur le secteur du Pertuis Breton vendéen et de la baie de l'Aiguillon-sur-Mer

23/05/2013 : Évaluation environnementale des schémas des structures des exploitations de cultures marines des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée

L'organisation du secteur



>> Les coopératives maritimes

Sur le département de la Vendée, la délégation à la mer et au littoral assure le contrôle des sociétés coopératives maritimes :

- 6 coopératives maritimes (avitaillement),
- 4 groupements de gestion - armement coopératif
- 3 organisations de producteurs.

Ces sociétés coopératives maritimes doivent communiquer avant le 1er septembre de chaque année un ensemble de pièces pour permettre un contrôle des obligations législatives et réglementaires.

Les coopératives maritimes ont pour objet :

1° la réalisation de toute opération susceptible de permettre le maintien ou de favoriser le développement de la pêche maritime, de l'aquaculture marine et de toute autre activité

maritime, ainsi que l'exercice en commun de ces activités.

2° la fourniture de services répondant aux besoins professionnels individuels ou collectifs de leurs associés.

Ainsi les coopératives sont présentes à des degrés divers : financement, avitaillement, armement, gestion, commercialisation.

Elles exercent une activité d'approvisionnement des armements en gas-oil, matériels de pêche, lubrifiants, appâts, production de glace, et diverses prestations de service (manutention, atelier, entretien/maintenance).

Certaines coopératives ont développé un secteur à destination du grand public, par les filiales « Comptoir de la Mer ».

En Vendée sont présentes 6 coopératives maritimes assurant principalement un rôle d'avitaillement :

Intitulé	Forme juridique	Siège social	Établissements secondaires
coopérative maritime de Vendée	S .A	Saint Gilles Croix de Vie	L'Aiguillon sur Mer, les Sables d'Olonne et l'île d'Yeu
coopérative maritime de Beauvoir-sur Mer	S.A	Beauvoir sur Mer	/
coopérative maritime de Noirmoutier	S.A	Noirmoutier en l'île	/
coopérative maritime des producteurs d'huîtres de l'île de Noirmoutier	S.A	La Guérinière	/
coopérative maritime COMOPOL	S.A.R.L	BOUIN	/
coopérative sud-vendéenne conchylicole COSUVECO	S.A	Talmont Saint Hilaire	Les Sables d' Olonne

>> Les groupements de gestion et armements coopératifs

Parmi les autres sociétés coopératives maritimes, les groupements de gestion sont des acteurs importants de la filière, dont le rôle est d'assurer des activités de gérance pour leurs adhérents, de conseil en gestion pour les sociétaires adhérents et d'armement de navires, d'accompagnement dans le montage de dossiers de financements et d'aides liées aux investissements ou à la modernisation des navires. La mission principale est le co-portage financier des lourds investissements que représentent l'acquisition et l'exploitation d'un navire de pêche par un patron naviguant souvent jeune.

Les armements coopératifs jouent un rôle important d'accompagnement des jeunes pêcheurs qui souhaitent devenir armateurs. Ils y contribuent notamment en participant au financement des navires par des acquisitions en co-propriété.

Sur le département de la Vendée sont présents les 4 groupements ci-dessous :

Intitulé	Forme juridique	Siège social	Nombre d'adhérents
ACAV . Armement coopératif artisanal vendéen	S.A.	Les Sables d'Olonne (Établissement secondaire Yeu)	75 navires (46 aux Sables d'Olonne et 29 sur l'île d'Yeu)
ACOPAN. Armement coopératif des pêcheurs artisans noirmoutins	S.A.	L'Herbaudière à Noirmoutier	53 navires en gestion dont 1 en copropriété. 40 de Noirmoutier, 11 de Beauvoir sur Mer, 1 de Saint Michel chef-chef et 1 de Lorient
ACAVIE Armement coopératif artisanal de la Vie	S.A.	Saint Gilles Croix de Vie	52 navires en gestion dont 42 du port de Saint Gilles Croix de Vie et 10 du port de l'Epoids.
Le groupement coopératif de gestion aquacole de la baie de Bourgneuf	S.A.	Beauvoir sur Mer	47 ostréiculteurs, pêcheurs, GIE, associations, SCI

> Les organisations de producteurs (OP)

Avec l'application de la nouvelle organisation commune des marchés dans le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, le rôle des organisations de producteurs a été sensiblement renforcé.

* Les OP de produits de la pêche et de l'aquaculture poursuivent les objectifs suivants :

- améliorer les conditions de mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture de leurs membres,
- améliorer la rentabilité économique,
- stabiliser les marchés,
- contribuer à l'approvisionnement en denrées alimentaires et promouvoir des normes élevées de qualité et de sécurité des denrées alimentaires tout en contribuant à l'emploi
- réduire l'impact de la pêche sur l'environnement, y compris par des mesures visant à améliorer la sélectivité des engins de pêche,
- promouvoir l'exercice, par leurs membres, d'activités de pêche viables et durables dans le respect des règles de conservation et dans le droit de l'environnement, tout en respectant la politique sociale
- éviter et réduire dans toute la mesure du possible les captures non désirées,
- contribuer à la traçabilité des produits de la pêche et à l'accès à des informations claires et complètes pour les consommateurs,
- contribuer à l'élimination de la pratique de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

L'organisation du secteur

Un nouvel outil : le plan de production et de commercialisation :

L'article 28 du règlement 1379/2013 impose aux organisations de producteurs d'établir un plan de production et de commercialisation (PPC), document qui fixe les orientations stratégiques de l'OP et définit les mesures que l'OP choisit de mettre en œuvre. En cas de non respect de cette obligation, la reconnaissance peut être retirée.

Sur le département de la Vendée sont présentes les OP suivantes :**>> Pour la pêche :****L'OP Vendée :**

S.A. coopérative maritime qui compte 138 adhérents au 01/01/2015.

Siège social : Les Sables d'Olonne.

Elle gère trois sections portuaires les Sables d'Olonne, Saint Gilles Croix de Vie et l'île d'Yeu.

Le volume de production pour 2014 est de 11 200 tonnes, pour 42 millions d'euros de CA.

Par espèces : la sardine 21 % des volumes débarqués soit 2367 tonnes, suivi du merlu 2364 tonnes.

En valeur : la sole représente 7 millions d'euros, le merlu et le bar 6,5 millions d'euros.

L'OPPAN :

S.A. coopérative maritime qui compte 89 adhérents au 31/12/2014.

Siège social : Port de l'Herbaudière à Noirmoutier.

Le volume de production pour 2014 est de 2 148 tonnes, pour 14 millions d'euros de CA.

Par espèces : la sole représente 20,37 % du tonnage total de la production, suivi du congre pour 15,74 %.

En valeur : la sole représente 5,2 millions d'euros, et le bar pour 2,884 millions d'euros.

L'OP Estuaires :

S.A. coopérative maritime avec 148 adhérents au 31/12/2014.

Siège social : Les Sables d'Olonne

Visé à regrouper l'ensemble des professionnels maritimes et fluviaux exerçant l'activité de la pêche de la civelle.

Le volume de production des adhérents pour la saison 2013/2014 : 8,874 tonnes pour une valeur de production de 1,9 millions d'euros.

>> Pour la conchyliculture :**L'Organisation des Producteurs conchylicoles des Pays de la Loire :**

Association déclarée qui compte 27 adhérents au 31/12/2014.

Siège social : BOUIN

1862 tonnes d'huîtres et 31 tonnes de moules commercialisées.

Les produits de la pêche

Le tonnage débarqué en criées dans l'ensemble du département est de 14 465 tonnes (13 292 tonnes en 2013). Il représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 63,3 millions d'euros (61,7 millions d'euros en 2013)

La production vendéenne en tonnage

Les débarquements s'effectuent en majeure partie dans le port des Sables d'Olonne (8 249 tonnes), principal port de pêche du département, mais aussi à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (3 378 tonnes), à l'Herbaudière (Noirmoutier) (1 865 tonnes) et à Port-Joinville (Île d'Yeu) (973 tonnes).

2014	
Port	Quantités (en tonnes)
Les Sables d'Olonne	8 249
St Gilles Croix de Vie	3 378
Noirmoutier	1 865
Île d'Yeu	973
TOTAL	14 465

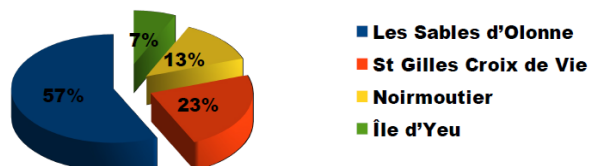
Source centre des marées

En 2014

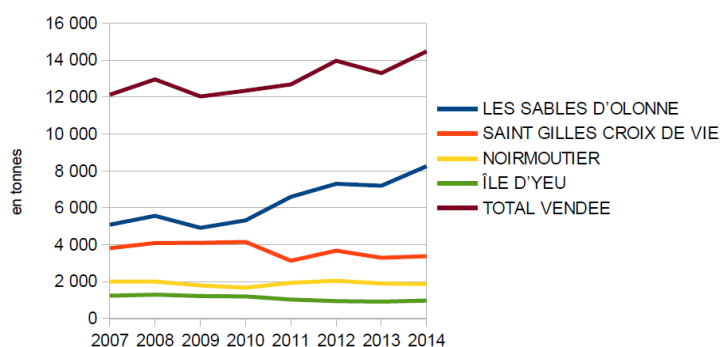
Les productions en apport des criées de Port-Joinville ont progressé (+ 6,45 %), celle de la criée des Sables d'Olonne est en augmentation de 14,92 %. Année record, le seuil de 8 000 tonnes a été dépassé aux Sables d'Olonne.

On observe une légère augmentation de 2,67 % pour Saint-Gilles-Croix-de-Vie et une légère diminution (- 1,53 %) pour le port de l'Herbaudière.

Répartition des débarquements en criées en tonnage par port



Evolution des débarquements en criées en tonnage



La production en quantité des ports des Sables d'Olonne et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie représente plus de 80 % de la production vendéenne. La place du port des Sables, en terme de débarquement en tonnage, s'est encore consolidée.

Pour l'année 2014, par rapport à l'année 2013, les apports en tonnage dans les ports de Vendée sont en augmentation sauf pour Noirmoutier où la baisse est de - 29 tonnes.

Le marché de la pêche

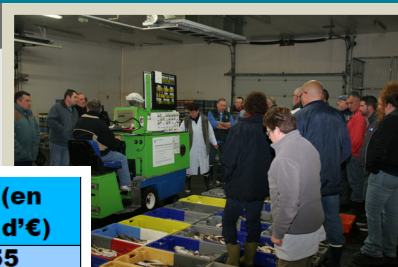
La production vendéenne en valeur

La répartition en valeur diffère sensiblement de la répartition en quantité. En effet avec une production presque moitié moindre en tonnage débarqué, la production en valeur du port de Noirmoutier est deux fois supérieure à celle du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Ceci s'explique par les apports en soles et en bars qui sont des espèces à fortes valeurs ajoutées. Avec des apports inférieurs en tonnage divisé par 3,5 par rapport à ceux de St Gilles, l'île d'Yeu a un bon résultat en valeur.

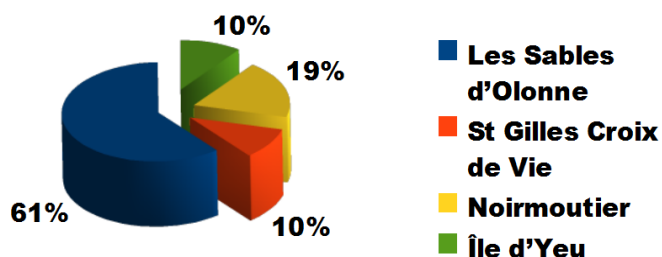
En ce qui concerne la valeur du poisson débarqué pour l'année 2014, le port des Sables d'Olonne est en première position (60,58%).

Port	Valeur (en milliers d'€)
Les Sables d'Olonne	38 355
St Gilles Croix de Vie	6 304
Noirmoutier	12 067
Île d'Yeu	6 582
TOTAL	63 308

source centre des marées

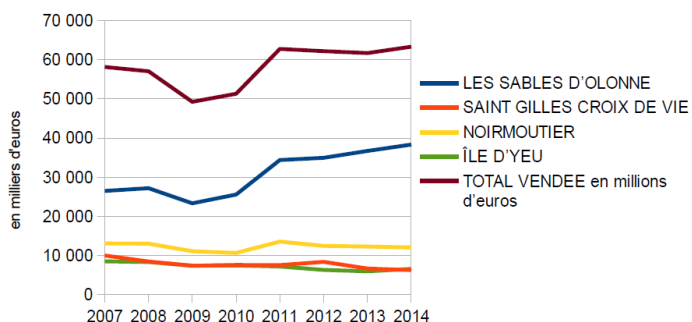


Débarquements en criées en valeur (en milliers d'euros)



ANNEES	LES SABLES D'OLONNE	SAINT GILLES CROIX DE VIE	NOIRMOU-TIER	ÎLE D'YEU	TOTAL VENDEE en milliers d'euros
2007	26 509	10 003	13 093	8 538	58 143
2008	27 209	8 461	13 042	8 340	57 052
2009	23 328	7 382	11 091	7 438	49 239
2010	25 557	7 610	10 688	7 454	51 309
2011	34 403	7 562	13 559	7 213	62 737
2012	34 947	8 371	12 490	6 353	62 161
2013	36 720	6 695	12 288	5 990	61 693
2014	38 355	6 304	12 067	6 582	63 308

Evolution des débarquements en criées dans les ports vendéens en valeur (K €)



En valeur du poisson débarqué, on observe une hausse pour le port des Sables d'Olonne pour atteindre plus de 38 millions d'euros. Ce qui représente plus de la moitié de la valeur des ports vendéens, avec également une augmentation sensible pour le port de L'île d'Yeu.

Un recul pour les ports de Noirmoutier et Saint-Gilles-Croix-de-Vie s'observe. Cependant la pêche dans le département se caractérise par d'importantes productions d'espèces saisonnières très variées.

La sardine, la sole, le merlu et la seiche sont les principales espèces débarquées en 2014.

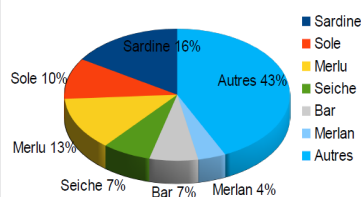


Les productions par espèces se répartissent comme suit :

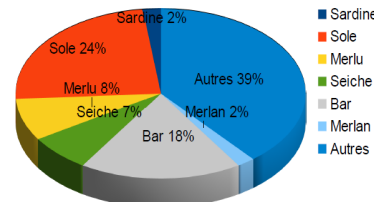
La sardine, le merlu et la sole sont les premières espèces en tonnage. La sardine, la sole, le merlu, la seiche et le bar représentent plus de la moitié des apports en tonnage. La sole, espèce phare du département, et le bar sont les deux espèces débarquées à forte valeur ajoutée. Elles représentent plus de 42 % des apports en valeur.

Pour l'ensemble du département, en quantité produite, les espèces "phares" sont en 2014 : la sardine, la sole, le merlu, la seiche et le bar. La production vendéenne est particulièrement diversifiée.

Les principales espèces (en tonnage)



Les principales espèces (en valeur)



La catégorie « autres » représente beaucoup d'espèces (43%), ce qui souligne le caractère très diversifié des espèces pêchées.

Focus sur quelques espèces particulières les résultats présentés sont ceux des navires vendéens

La sole ... :

Première espèce en valeur débarquée dans le département, la sole est une espèce sensible soumise à un plan de reconstitution, et tout navire doit détenir une autorisation européenne de pêche sole golfe de Gascogne (AEP SGG) dès lors qu'il débarque plus de 100 kg par marée ou plus de 2 tonnes dans l'année.

Au total, 76 AEP ont été délivrées en 2014 (36 à des navires des Sables d'Olonne, 20 à des navires de Noirmoutier, 21 à des navires de l'Île d'Yeu).

La totalité des quantités débarquées représente 1 111 tonnes.

la civelle...

Pour la campagne 2013/2014, 88 licences ont été attribuées (40 sur Noirmoutier et 48 sur les Sables d'Olonne). En baisse de 3,4 % par rapport à 2013. Les lieux de captures en Vendée se situent dans les rivières de la Sèvre Niortaise, du Lay et de la Vie.

Les quantités déclarées lors la campagne décembre 2013 - avril 2014 s'élèvent à 6,3 tonnes dont 1,6 t de civelles capturées à des fins de repeuplement.

...Le bar :

En 2014, 125 navires ont obtenu une licence BAR répartie sur 3 métiers, 70 licences lignes et hameçons, 13 licences chalut et 42 licences filets.

Au total, la quantité débarquée représente 795 tonnes.

...la sardine :

En 2014, 35 navires ont obtenu une autorisation de chalutage pélagique pour la campagne sardinière délivrée par la DIRM NAMO, soit 7 navires de plus qu'en 2013. Au total, la quantité débarquée représente 2892 tonnes.

...le thon rouge :

Sur le département, 9 chalutiers et 6 palangriers (soit 15 navires) ont été autorisés en 2014 à pêcher le thon rouge. Sur l'ensemble, 6 navires ont débarqué du thon rouge, et la totalité des quantités déclarées au débarquement s'élève à 47,9 tonnes, dont 27,2 tonnes pour les palangriers et 20,7 tonnes pour les chalutiers (navires adhérents à l'OP Vendée).

...la seiche :

En 2014, 26 navires ont obtenu une autorisation de chalutage pour la seiche dans la bande des 3 milles. Au total l'ensemble des navires a débarqué 964 tonnes.

...l'anchois :

12 autorisations européennes de pêche AEP (7 en pêche active - ciblage anchois et 5 en prise occasionnelle) ont été délivrées en Vendée ; les quantités pêchées déclarées représentent 324 tonnes.

Classement national des valeurs débarquées

CENTRE DE MAREE	2009	2010	2011	2012	2013	2014
LES SABLES D'OLONNE	5°	6°	4°	4°	4°	4°
NOIRMOUTIER	18°	18°	17°	17°	18°	17°
SAINT GILLES CROIX DE VIE	24°	23°	25°	22°	26°	29°
ILE D'YEU	23°	25°	26°	27°	30°	27°

Les entreprises de mareyage

17 entreprises de mareyage ont leur siège social en Vendée.

(source : FranceAgriMer)

Les entreprises de transformation

11 entreprises de transformation ont leur siège social en Vendée.

(source : FranceAgriMer)

La halle à marée (ou centre de marée) désigne le lieu d'accueil des produits débarqués et l'ensemble des équipements réalisés et des services exercés au profit des produits de la pêche. Y exercent les entreprises de traitement, de transformation et de commercialisation du poisson (mareyage). Au plan national, les centres de marée vendéens se classent « en valeurs débarquées ».

La pêche à pied professionnelle de coquillages

La DDTM/DML délivre chaque année un permis national de pêche à pied professionnelle dont la période de validité va du 1er mai au 30 avril de l'année suivante ; 241 permis ont été délivrés en 2014.

Ce permis reconnaît le statut de pêcheur professionnel et permet à son titulaire de solliciter l'accès à un gisement de pêche comprenant plusieurs pêcheries.

En fonction de l'état de la ressource, le comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM) fixe chaque année le nombre de timbres par pêcherie qui se répartit entre la coque (150 timbres), la palourde (238 timbres), l'huître (111 timbres), la moule (50 timbres) et autres animaux marins (110 timbres). Certains pêcheurs ont obtenu plusieurs timbres.

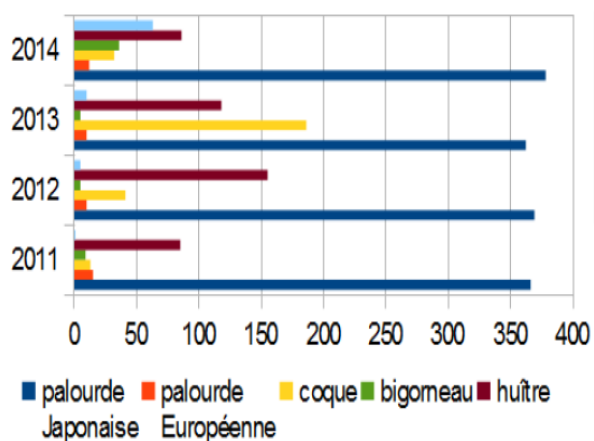
Ces professionnels, pour 68 % originaires du département exploitent essentiellement la palourde et la coque.

Les zones de pêche se situent en baie de Bourgneuf. Durant la dernière décennie, la ressource a fortement diminué et a ainsi impacté le niveau de production des professionnels. Cette diminution constante des rendements a conduit les professionnels et l'administration à mettre en place des mesures de gestion des stocks en 2009 et à les maintenir.

Ainsi, il est fixé un quota de 50 kg par pêcheur et par marée pour les palourdes et un quota de 60 kg par marée et par pêcheur pour les coques.

Afin de mieux préserver la ressource, certains engins sont limités en nombre de jours d'utilisation (le tellinier et tous engins assimilés) avec comme principe une interdiction pour les jours de coefficients de marée inférieurs à 80.

Quantité pêchées (en tonnes)



Quantité pêchées (en tonnes)	palourde Japonaise	palourde Européenne	coque	bigorneau	huître	moule
2011	366	15	13	9	85	1
2012	369	10	41	5	155	5
2013	362	10	186	5	118	10
2014	378	12	32	36	86	63

On note une forte diminution de la pêche des coques (- 85% par rapport à 2013)

Le volume de pêche de la palourde reste constant sur les quatre dernières années.

On note en 2014, une forte augmentation de la pêche des moules.

Données DDTM 85

Les aides économiques à la pêche

>> Poursuite de la liquidation des dossiers FEP et priorités données aux dossiers de l'Aiguillon sur Mer en raison des mortalités mytilicoles touchant 12 entreprises sur ce secteur.

Dossiers instruits et transmis par la DML sur 2014 pour mise en paiement, tous projets confondus:

- 53 dossiers pour la région représentant 966 881 euros
- 43 dossiers pour le département représentant 223 783 euros
- 47 dossiers pour le FEP représentant 709 793 euros

Soit 143 dossiers mis en paiement pour un montant total 1 900 457 euros dont

- la transformation à la senne danoise avec aide publique d'un chalutier des Sables d'Olonne,
- les aides à l'installation de jeunes pêcheurs dont un dossier concernant une femme à Noirmoutier.

>> Plan de sortie de flotte 2014 civelles

Suite à la publication de l'arrêté du 23 avril 2014 de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture relative à la mise en œuvre d'un plan de sortie de flotte pour les navires pêchant l'anguille européenne sur les façades Atlantique, Manche et Mer du Nord, la délégation mer et littoral a reçu et instruit 7 demandes d'aides à l'arrêt définitif.

7 navires et 7 marins concernés ont été retenus.

Total des aides versées : État : 371 739 euros + Fonds Européen pour la Pêche : 19 565 euros soit 391 305 euros

Un dispositif de mesures d'aides sociales accompagne ce plan de sortie de flotte.

- L'allocation complémentaire de ressources (ACR)* : 3 marins concernés pour un montant d'engagement Etat+FEP de 41 584 euros
- La cessation anticipée d'activité (CAA)* : 2 marins concernés pour un montant d'engagement Etat+FEP de 115 494 euros.

Soit un montant total de 157 078 euros prévu pour 5 marins.

La délégation à la mer et au littoral accompagne les demandeurs et instruit également les dossiers de mesures d'aides sociales.

L'allocation complémentaire de ressources (ACR)

Peut être versée aux marins, ayant fait l'objet d'un licenciement après le plan de sortie de flotte. Pour les armateurs, cette prestation est soumise à conditions de ressources. Les périodes de versement ACR sont validées pour les droits à pension de la caisse de retraite des marins

La cessation anticipée d'activité (CAA) :

est attribuée aux marins âgés d'au moins 50 ans et réunissant 30 ans de services validés à la date du licenciement ou du déroulement définitif pour une période maximale de 5 ans. Il faut également justifier d'avoir travaillé de manière régulière pendant 6 mois sur le navire ou au sein de l'armement concerné et ne pas avoir demandé la retraite ni être inscrit au pôle emploi. Pour les armateurs, cette prestation est soumise à des conditions de ressources.

➤ Le Fonds Européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014/2020 et la fin de gestion du FEP :

Le FEAMP est le fonds de l'Union Européenne pour les affaires maritimes et la pêche pour la période 2014-2020. Il constitue le volet financier de la réforme de la PCP et remplace le FEP qui couvrait la période de programmation 2007/2013 et pour lequel les derniers dossiers de liquidation sont instruits sur 2015.

L'enveloppe française est portée à 588 M€ (sur les 6,4 Mds € du fonds). Le nouveau fonds servira à co-financer des projets en complément des financements nationaux.

Cette aide permettra aux pêcheurs de respecter l'interdiction des rejets en mer, par des engins plus sélectifs, mais aussi d'améliorer les conditions de sécurité et de travail, la collecte des données et les infrastructures portuaires.



Les ports de pêche de la Vendée

Le conseil départemental est gestionnaire des 4 principaux ports de pêche et la CCI de Vendée est autorité portuaire et la CCI de Vendée est gestionnaire des 4 principaux ports de pêche du département.

Le port des Sables d'Olonne

Le port de pêche des Sables d'Olonne date du XV^e siècle. Construit sous l'impulsion de Louis XI, il est actuellement le plus important de Vendée.

Les apports y sont diversifiés. Il est le premier port du département de la Vendée par ses apports en tonnage et en valeur.

En 2014, le port des Sables d'Olonne est classé à la 4^{ème} place des criées

françaises en valeur débarquée et 10^{ème} des criées par ses apports en tonnage (pour les seuls débarquements en criée). L'année 2014 est une très bonne année (+ 1055 tonnes et + 1635 milliers d'euros)

Il est le premier port de pêche des Pays de la Loire en valeur des produits débarqués.



Le port dispose de 150 m de quai de débarquement avec 8 grues, d'un bassin à flot et d'un élévateur à bateaux de 500 tonnes mis en service fin 2006. (sources CCI Vendée)

>> La flotte de pêche

56 navires actifs composent la flottille sablaise en 2014 et 19 autres navires immatriculés « LS » sont exploités sur l'Aiguillon Sur Mer.

Les métiers de pêche pratiqués

Le port des Sables d'Olonne se distingue par une pêche diversifiée, avec une dominante du chalutage (chalut de fond) et des métiers polyvalents. La technique de la senne danoise est utilisée depuis 2010.

Les métiers de pêche pratiqués par la flottille sablaise

TYPES DE NAVIRE	2014
Chalutiers	33
Caseyeurs	1
Fileyeurs	3
Ligneurs, Palangriers	16
Navires Polyvalents	22
TOTAUX	75

Ces données intègrent les 19 navires de l'Aiguillon Sur Mer

Les apports débarqués (toutes espèces confondues)

La production globale de la criée s'élève à 8 249 tonnes pour un chiffre d'affaires de 38 355 milliers d'euros, soit un prix moyen de 4,65 €/kg.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
quantité (en tonnes)	5 079	5 557	4 915	5 320	6 587	7 291	7 194	8 249
valeur (en milliers d'€)	26 509	27 292	23 328	25 556	34 403	34 943	36 720	38 355
prix moyen (en €)	5,22	4,91	4,75	4,80	5,22	4,80	5,11	4,65

Données Criée

Les ventes en criée

La criée des Sables d'Olonne représente 60% du chiffre d'affaire des criées du département. Le port peut compter sur l'activité de la flottille côtière de navires provenant d'autres ports (bretons principalement).

Focus sur les ventes en criées (hors poissons)

ANNEES	En tonnage (hors poissons)		
	CRUSTACES	MOLLUSQUES	COQUILLAGES PECHES
2013	136	1357	184
2014	154	1307	155

Données Criée

Les ports de pêche de la Vendée

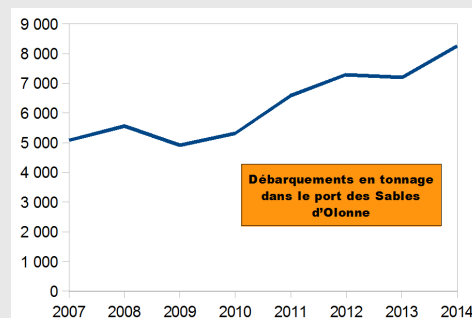
Evolution de la production en criée

En 2010, on note un net ressaisissement de la production en tonnage et en valeur. Ceci est lié essentiellement à la mise en exploitation de 6 chalutiers transformés à la senne danoise qui a entraîné la diversification des espèces pêchées et l'amélioration de la qualité du produit et la mise en exploitation de quelques navires neufs.

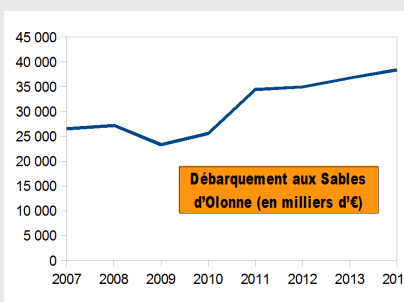
Evolution des quantités débarquées au port des Sables d'Olonne (en tonnes)

ANNEES	Débarquements en tonnage dans le port des Sables d'Olonne
2007	5 079
2008	5 557
2009	4 915
2010	5 320
2011	6 587
2012	7 291
2013	7 194
2014	8 249

Données Criée



Evolution des quantités débarquées au port des Sables d'Olonne (en valeur)



ANNEES	Débarquement aux Sables d'Olonne (en milliers d'€)
2007	26 509
2008	27 209
2009	23 328
2010	25 557
2011	34 403
2012	34 947
2013	36 720
2014	38 355

Données Criée

En 2014, cette évolution positive se poursuit en valeur (+ 4,45%) et en tonnage (+ 14,66%)

Débarquements des principales espèces au port des Sables d'Olonne

En 2014 la criée des Sables d'Olonne est en première place des criées françaises, en valeur pour la sole, en valeur et en tonnage pour la seiche et le bar.

Les apports de merlu sont en constante progression à la criée des Sables (hausse de 25 % entre 2013 et 2014).

Ce bon résultat est aussi obtenu grâce aux apports complémentaires de navires venus d'autres ports. (98 tonnes débarquées recensées par France Agrimer)

Nom espèce	2014	
	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)
Sole	836	8 732
Bar	571	5 619
Merlu	1 636	4 504
Seiches	822	3 591
Calmars	406	2 047
Rougets Barbets	235	1 621
Baudroie	258	1 292
Merlan	325	814
Langoustine	94	1 073
Dorade Royale (1)	393	1 680
Saint Pierre	48	548
Maigre	78	500
Germon	532	872
Maquereau	394	559
Sardines	155	271
Autres espèces	1 466	4 632
TOTAL	8 249	38 355

les données 2014 incluent également la dorade marbrée, la dorade grise et la dorade rose

Débarquements des principales espèces au port des Sables d'Olonne

>> La commercialisation

La halle à marée

Réalisée en 1962, la criée a été mise aux normes en 1995. Elle possède une surface de vente de 1700 m², 21 cases de marées, une chambre froide. Elle fournit de l'eau de mer traitée et dispose de 7 viviers à crustacés. Un tunnel de lavage de bacs ainsi que 3 calibreuses électroniques sont à disposition des pêcheurs. La vente informatisée a lieu le matin à 4h15.

La criée offre un ensemble de prestations aux usagers : grutage, tri manuel et mécanisé, pesée, vente informatisée, livraison, eau de mer.

L'effectif de la criée s'élève à 54 employés.

Sur les huit dernières années, le centre de marée a traité en moyenne 6 274 tonnes toutes espèces

confondues par an, pour un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros.

155 acheteurs sont agréés dont 106 implantés à la criée et 49 sont des acheteurs à distance. La commercialisation est assurée par 26 mareyeurs en criée, 49 mareyeurs à distance et 80 poissonniers acheteurs en criée.

La production globale s'élève à 8 249 tonnes pour un chiffre d'affaires de 38 355 milliers d'euros, soit un prix moyen de 4,65 euros.

17%

des ventes en valeur ont été réalisées à distance en 2014.

>> La population maritime

Les Marins Pêcheurs

Aux Sables d'Olonne, l'effectif total est de 426 marins, répartis comme suit :

158 marins en petite pêche

4 marins en grande pêche

136 marins en pêche côtière

85 marins en pêche au large

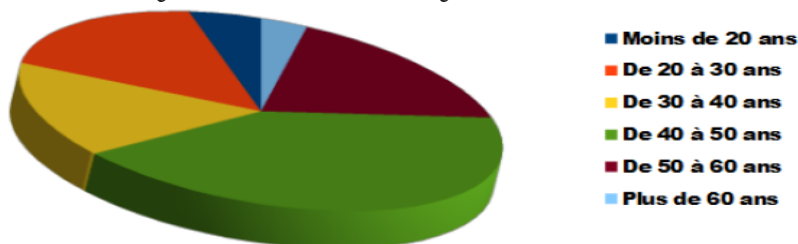
10 marins en conchyliculture petite pêche

Répartition de la population maritime sablaise par tranche d'âge en fonction du type de pêche

	Moins de 20 ans	De 20 à 30 ans	De 30 à 40 ans	De 40 à 50 ans	De 50 à 60 ans	Plus de 60 ans
Grande pêche	0	0	1	1	1	1
Pêche côtière	8	38	20	55	15	0
Pêche au large	5	16	13	40	10	1
Conchyliculture petite pêche	1	0	5	4	0	0
Petite pêche	5	17	20	65	41	10
TOTAUX	19	71	59	165	67	12
TAUX	5 %	18,5 %	14 %	42 %	17,5 %	3 %

et 33 en cultures marines

Ces données intègrent les marins issus de l'Aiguillon et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.



Répartition de la population maritime sablaise par tranche d'âge

Il y a 8 femmes marines professionnelles rattachées au quartier des Sables d'Olonne.

Le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Le port de pêche de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a une longue tradition liée à la pêche à la sardine. La sardine en conserve débarquée dans ce port détient le label rouge depuis 2001.

Il se place au 29ème rang des criées françaises en termes de valeurs débarquées et au 17ème rang pour le tonnage débarqué.

Le port dispose de 150 mètres de quai de débarquement, de 5 grues d'une capacité de 600 kg et d'une grue d'une tonne. (sources CCI Vendée)

47 navires de pêche actifs compose la flottille en 2014.



> La flotte de pêche

Les métiers de pêche pratiqués selon le type de navires

TYPES DE NAVIRES	2014
Chalutiers	17
Caseyeurs	1
Fileyeurs	2
Ligneurs, Palangriers	10
Navires Polyvalents	17
TOTAUX	47

Evolution de la production en criée

Le port connaît une nette diminution des apports depuis 2006 du fait de l'arrêt de la pêche à l'anchois jusqu'en 2010. En 2014, on constate une augmentation de 2,67 % en tonnage et une diminution en valeur de 5,84 %.

Des contrats de ventes directes pour la sardine sont passés avec des conserveries.

Les apports débarqués (toutes espèces confondues)

Poisson	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
quantité (en tonnes)	3 807	4 093	4 102	4 147	3 133	3 674	3 290	3 378
valeur (en milliers d'€)	10 003	8 461	7 382	7 610	7 562	8 371	6 695	6 304
prix moyen (en €)	2,63	2,07	1,80	1,80	2,41	2,28	2,03	1,87

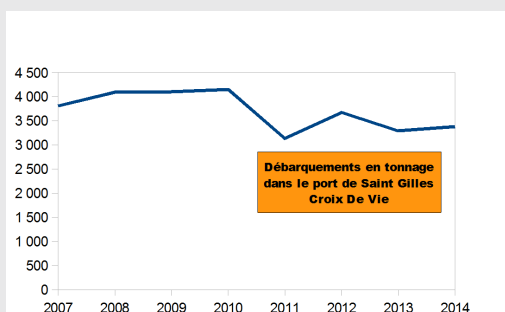
Données Criée

Focus sur les ventes en criées (hors poissons)

ANNEES	En tonnage (hors poissons)		
	CRUSTACES	MOLLUSQUES	COQUILLAGES PECHES
2013	71	40	4
2014	87	35	0

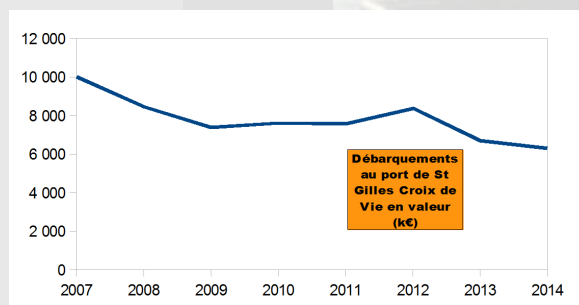
Données Réseau Inter-Criées





ANNEES	Débarquements en tonnage dans le port de Saint Gilles Croix De Vie
2007	3 807
2008	4 093
2009	4 102
2010	4 147
2011	3 133
2012	3 674
2013	3 290
2014	3 378

ANNEES	Débarquements au port de St Gilles Croix de Vie en valeur (k€)
2007	10 003
2008	8 461
2009	7 382
2010	7 610
2011	7 562
2012	8 371
2013	6 695
2014	6 304



Débarquements des principales espèces au port de Saint Gilles Croix De Vie

Nom espèce	2014	
	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)
Bar	91	1 193
Sardine	2 285	1 292
Sole	66	798
Crevette bouquet (1)	72	977
Merlan	153	577
Anchois	190	246
Calmars	14	66
Congre	54	86
Maquereau commun	121	112
Maigre	14	86
Dorade royale (2)	52	183
Lieu Jaune	25	112
Seiche	18	51
Merlu	62	163
Autres espèces	161	362
TOTAL	3 378	6 304

(1) les données 2014 incluent également la crevette rose

(2) les données 2014 incluent également la dorade grise et la dorade rose

Données France AgriMer

> La commercialisation

La halle a marée

La criée de Saint Gilles Croix de Vie est gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée. Elle a été mise en fonction en 1995 et dispose de 3000 m² de surface de vente entièrement réfrigérée. Elle possède 11 magasins de mareyage agréés et une installation frigorifique. La vente informatisée peut avoir lieu deux fois par jour. L'effectif de la criée s'élève à 8 employés.

125 acheteurs agréés dont 89 sont implantés à la criée et 36 sont des acheteurs à distance.

La commercialisation est assurée par 24 mareyeurs en criée, 36 mareyeurs à distance et 65 poissonniers acheteurs en criée.

5%

des ventes en valeur ont été réalisées à distance en 2014.

(données CCI Vendée)

Le port de l'Herbaudière

Le port de l'Herbaudière se place au 17ème rang des criées françaises, en termes de valeurs débarquées et au 25ème rang pour le tonnage débarqué.

Le tourisme, la navigation de plaisance et la conchyliculture constituent, avec les chantiers navals et la pêche, les activités principales de cette commune littorale.



> La flotte de pêche

88

navires de pêche artisanale rattachés au quartier de Noirmoutier en 2014

Les métiers de pêche pratiqués selon le type de navires

TYPES DE NAVIRE	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chalutiers	10	9	9	2	2	9
Caseyeurs	4	2	0	0	0	0
Fileyeurs	5	4	0	2	2	2
Ligneurs, Palangriers	0	2	2	0	0	3
Navires Polyvalents	80	78	81	88	89	72
Dragueur						1
Chaland aquacole						1
TOTAUX	99	95	92	92	93	88

Evolution de la production en criée

Les apports débarqués (toutes espèces confondues)

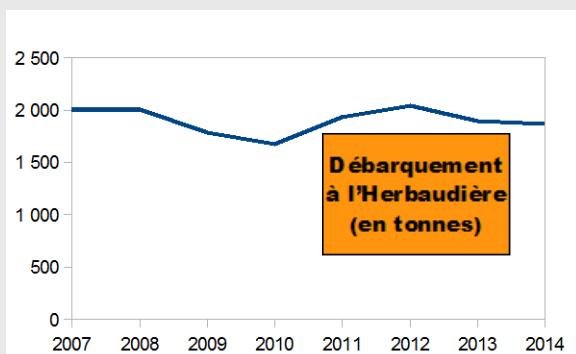
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
quantité (en tonnes)	2 005	2 005	1 787	1 672	1 931	2 047	1 894	1 865
valeur (en milliers d'€)	13 093	13 042	11 091	10 867	13 559	12 490	12 288	12 067
prix moyen (en €)	6,53	6,50	6,20	6,39	7,02	6,10	6,49	6,47

Données Criée

Focus sur les ventes en criées (hors poissons)

ANNEES	En tonnage (hors poissons)		
	CRUSTACES	MOLLUSQUES	COQUILLAGES PECHES
2013	154	156	7
2014	209	374	1

Données Réseau Inter-Criées

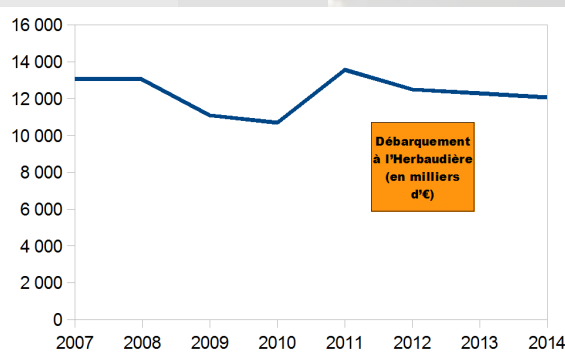


ANNEES	Débarquement à l'Herbaudière (en milliers d'€)
2007	13 093
2008	13 042
2009	11 091
2010	10 688
2011	13 559
2012	12 490
2013	12 288
2014	12 067

Données Criée

ANNEES	Débarquement à l'Herbaudière (en milliers d'€)
2007	13 093
2008	13 042
2009	11 091
2010	10 688
2011	13 559
2012	12 490
2013	12 288
2014	12 067

Données Criée



Débarquements des principales espèces au port de l'Herbaudière à Noirmoutier

Le port signe un exercice globalement comparable à 2013 même si les résultats sont en légère baisse (-1,53% pour les apports en tonnage et -1,80% pour les apports en valeur). La sole représente 37 % des valeurs de la criée.

Débarquements des principales espèces au port de l'Herbaudière

Nom espèce	2014	
	Q. Vendues (T)	V. Ventes (k€)
Sole	376	4 422
Bar	186	2 484
Congre	332	567
Baudroie (1)	102	507
Seiches	115	507
Dorade royale (2)	91	705
Rougets barbets	24	273
Lieu jaune	58	250
Crevette bouquet (3)	27	353
Turbot	14	222
Homard européen	15	273
Calmars	47	260
Merlan	20	47
Merlu	57	148
Autres espèces	401	1 049
TOTAL	1 865	12 067

- (1) les données 2014 incluent également la lotte
 (2) les données 2014 incluent également la dorade grise et la dorade rose
 (3) les données 2014 incluent également la crevette rose

Les ports de pêche de la Vendée

> La commercialisation

La halle a marée

La criée met en vente et valorise la pêche des bateaux de l'Herbaudière mais aussi celle des petits ports de la Baie de Bourgneuf (L'Epoids, les Brochets).

Elle a été réalisée en 1980, agrandie en 1986-1987 et mise aux normes européennes en 1995.

Elle dispose d'une surface totale de 3000 m² qui comprend une surface de tri et une salle de vente de 365 m², 6 cases de marée, 1 chambre froide de 694 m³, 1 fourniture de glace et d'eau de mer traitée, 1 tunnel de lavage de bacs, 1 calibreuse électronique et 6 viviers à crustacés.

L'effectif de la criée s'élève à 13 employés.

66 acheteurs agréés dont 32 sont implantés à la criée et 34 sont des acheteurs à distance.

La commercialisation est assurée par 11 mareyeurs en criée, 34 mareyeurs à distance et 21 poissonniers acheteurs en criée.

La production globale s'élève à 1 865 tonnes pour un chiffre d'affaires de 12 067 milliers d'euros, soit un prix moyen de 6,47 euros/kg.

14%
des ventes en valeur ont été réalisées à distance en 2014.
(données CCI Vendée)

La population maritime

A Noirmoutier, l'effectif total est de 460 marins, répartis comme suit :

106 marins en petite pêche	45 marins en pêche au large
3 marins en grande pêche	122 marins en conchyliculture petite pêche (dont 115 en CPP et 7 en CMP)
23 marins en pêche côtière	161 marins en cultures marines (CM)

Répartition de la population maritime au quartier de Noirmoutier par tranche d'âge en fonction du type de pêche

	Moins de 20 ans	De 20 à 30 ans	De 30 à 40 ans	De 40 à 50 ans	De 50 à 60 ans	Plus de 60 ans
Grande pêche	0	0	0	0	0	3
Pêche au large	1	3	12	16	11	0
Pêche côtière	0	6	3	13	1	0
Culture marine petite pêche	0	2	0	2	3	0
Conchyliculture petite pêche	0	15	14	41	41	4
Petite pêche	3	11	20	46	22	4
TOTAUX	4	37	49	118	78	11
TAUX	3 %	11 %	20 %	43 %	21 %	2 %

Répartition de la population maritime au quartier de Noirmoutier par tranche d'âge



Il y a 37 femmes marins rattachées au quartier de Noirmoutier, travaillant principalement dans le secteur des cultures marines.

Le port de Port-Joinville

Longtemps premier port thonier de la côte atlantique, l'île d'Yeu voue encore à la pêche une place active. On trouve sur ses quais bar, lotte, sole, merlu ainsi que des crustacés et des mollusques.

Port-Joinville est classé au 27ème rang des criées françaises, en termes de valeurs débarquées et au 36ème rang pour le tonnage débarqué.



Le port compte un bassin à flot et 150 mètres de quai de débarquement des produits de la pêche avec cinq grues.

> La flotte de pêche

36

navires de pêche. Depuis 2002, ce chiffre a diminué de 30%

Les métiers de pêche pratiqués

Le port de Port-Joinville se distingue par une pêche diversifiée, avec une dominante de navires polyvalents et fileyeurs.

Les métiers de pêche pratiqués

TYPES DE NAVIRES	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chalutiers	/	0	3	3	3	1
Caseyeurs	1	0	1	1	0	0
Fileyeurs	1	1	2	2	2	1
Ligneurs, Palangriers	4	2	1	1	1	1
Navires Polyvalents	39	36	32	29	29	33
TOTAUX	45	39	39	36	35	36

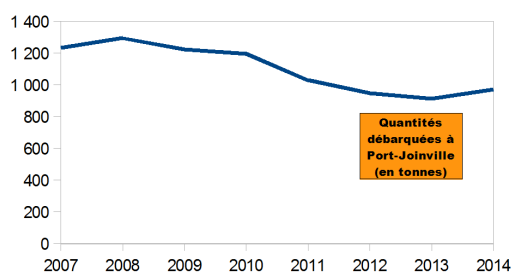
La majeure partie de la flotte est constituée de navires polyvalents.

Les apports débarqués (toutes espèces confondues)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
quantité (en tonnes)	1 232	1 294	1 192	1 154	1 029	947	914	973
valeur (en milliers d'€)	8 538	8 340	7 390	7 403	7 213	6 353	5 990	6 582
prix moyen (en €)	6,93	6,44	6,20		7,01	6,73	6,55	6,77

Données CCI

Evolution de la production en criée



ANNEES	Quantités débarquées à Port-Joinville (en tonnes)
2007	1 232
2008	1 294
2009	1 222
2010	1 195
2011	1 029
2012	947
2013	914
2014	972

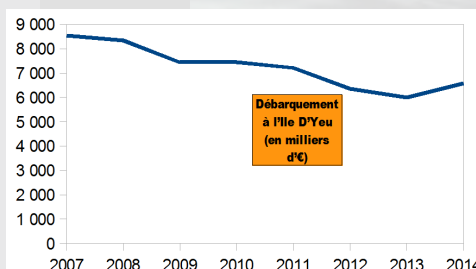
ANNEES	Débarquement à l'île d'Yeu (en milliers d'€)
2007	8 538
2008	8 340
2009	7 438
2010	7 454
2011	7 213
2012	6 353
2013	5 990
2014	6 582

Focus sur les ventes en criées (hors poissons)

ANNEES	En tonnage (hors poissons)		
	CRUSTACES	MOLLUSQUES	COQUILLAGES PECHES
2013	8	21	0
2014	8	15	0

Données Réseau Inter-Criées

En 2014, on observe une augmentation de + 6,45 % en tonnage et de + 9,88 % en valeur par rapport à 2013



Les ports de pêche de la Vendée

Débarquements des principales espèces au port de Port-Joinville

La criée :

- 900 m² de surface de vente
- 13 employés
- fourniture de glace
- 1 frigo tampon
- 2 calibreuses
- 10 magasins de mareyage

11 acheteurs sont agréés dont 8 implantés à la criée et 3 sont des acheteurs à distance.

La commercialisation est assurée par 7 mareyeurs en criée, 3 mareyeurs à distance et 1 poissonnier acheteurs en criée.

Il est à noter que la pêcherie traditionnelle du requin taupe, qui concerne 6 navires, est interdite depuis 2009. Depuis 2011, un navire de l'île d'Yeu participe, avec Ifremer, à des campagnes scientifiques annuelles de marquage d'individus à l'aide de balises afin de mieux connaître cette espèce, d'en évaluer le recrutement et d'apporter des éléments scientifiques permettant d'étudier la réouverture éventuelle de cette pêcherie.

Nom espèce	2014	
	Q. Vendues (T)	V. Ventés (k€)
Baudroie	364	1 843
Sole	159	1 484
Bar	139	2 008
Merlu	81	216
Lieu jaune	39	156
Rouget barbet	12	137
Maigre	10	69
Turbot	4	73
Seiche	15	49
Sar commun	8	47
Dorade royale	37	249
Merlan	21	42
Autres espèces	84	209
TOTAL	973	6 582

10%

des ventes en valeur ont été réalisées à distance en 2014.

(données CCI Vendée)

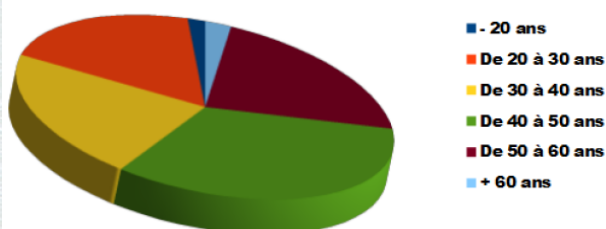
La population maritime

A l'île d'Yeu, l'effectif total est de 136 marins, répartis comme suit :

21 marins en petite pêche	31 marins en pêche côtière
1 marins en grande pêche	83 marins en pêche au large

Répartition de la population maritime à l'île d'Yeu par tranche en fonction du type de pêche

	- 20 ans	De 20 à 30 ans	De 30 à 40 ans	De 40 à 50 ans	De 50 à 60 ans	+ 60 ans
Grande pêche	0	0	0	1	0	0
Pêche côtière	1	5	5	11	9	0
Pêche au large	1	20	21	28	13	0
Petite pêche	0	2	3	7	6	3
TOTAUX	2	27	29	47	28	3
TAUX	1 %	20 %	21 %	35 %	21 %	2 %



Répartition de la population maritime à l'île d'Yeu par tranche d'âge

Il y a 2 femmes marins au commerce rattachées au quartier de Ile d'Yeu.

La formation professionnelle maritime

La Vendée compte 4 établissements de formation maritime présents dans les domaines de la pêche, de la navigation de commerce et des cultures marines.

>> École des formations maritimes des Sables d'Olonne et école des pêches de l'Île d'Yeu

Ces établissements privés sous statut d'association loi 1901 proposent des formations initiales et continues dans les domaines « pont » et « machines » pour les marins pêcheurs et les marins de commerce. Les écoles forment également au CAP maritime de matelot.

Ces formations permettent d'envisager l'attribution des brevets suivant par les affaires maritimes :

- «pont » : certificat d'initiation nautique (CIN), le brevet de capitaine 200, le brevet de capitaine 200 voile, le brevet de chef de quart 500,
- «machines » : permis de conduire les moteurs marins (PCMM) et brevet de chef mécanicien 750 KW.

Élèves accueillis pour l'année scolaire 2014-2015 :

- Capitaine 200 UMS: 23
- Chef de Quart 500 UMS : 11
- Patron de Pêche: 8
- Mécanicien 250 kW: 6
- Mécanicien 750 kW: 11
- certificat d'initiation nautique (CIN) : 9
- dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) : 3
- CAP 1ère année: 4
- CAP 2ème année: 5

Ces écoles proposent également des formations complémentaires ouvertes aux stagiaires extérieurs formant les marins à l'utilisation des moyens de communications mis en œuvre dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) pour les brevets suivants :

- Certificat Restreint d'Opérateur (CRO)
- Certificat Général d'Opérateur (CGO).

Durant l'année scolaire 2013/2014, les écoles des Sables d'Olonne et de l'Île d'Yeu ont respectivement accueilli 85 et 69 élèves (formation initiale et formation continue) et présenté 13 et 2 candidats au CAP.

>> Maison Familiale Rurale de Challans

C'est une association de parents et de professionnels qui forment par alternance des élèves qui se préparent aux métiers des cultures marines, de l'aquaculture ainsi qu'à la navigation sur les navires conchylicoles : BAC PRO cultures marines et nouveaux titres cultures marines : marin ouvrier 1 et 2 et patron 1 et 2. Elle accueille également des stagiaires dans le cadre de la formation continue notamment depuis la mise en place des nouvelles conditions réglementaires d'accession aux métiers embarqués des cultures marines. Élèves accueillis pour l'année scolaire **2014-2015** :

- 2nde cultures marines : **10**
- Première cultures marines : **7**
- Terminale cultures marines : **4**

>> École des pêches de Noirmoutier

Cette école propose des cours dans le cadre de la formation continue. Les cours sont dispensés le soir et concernent l'enseignement pont (module n°2) et l'enseignement machine (module n°3) communs aux brevets de capitaine et de capitaine 200, ainsi que le module n°4 « pêche ». Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 547 heures de cours ont été dispensées à l'école des pêches de Noirmoutier. 2 élèves ayant suivi ces cours ont obtenu leur certificat de capacité et leur capitaine 200 et 1 élève ayant suivi les cours « machine » (module n°3) a obtenu son permis de conduire les moteurs marins (PCMM).

>> Délivrance des titres professionnels maritimes

Au cours de l'année 2014, les brevets et certificats délivrés par la DML 85 se répartissent comme suit :

534 délivrances de titres et **106** revalidations

répartis par quartier d'identification des marins de la manière suivante :

Les Sables d'Olonne : **270 délivrances et 54 revalidations,**

Noirmoutier : **65 délivrances et 14 revalidations,**

Île d'Yeu : **199 délivrances et 38 revalidations.**

La Vendée est un département à l'identité aquacole forte qui structure et modèle l'espace côtier. Ce caractère se retrouve dans ses deux bassins de production conchylicole situés au nord et au sud du département. Chaque bassin a conservé ses spécificités historiques, le Nord Vendée orienté vers l'ostréiculture et le Sud Vendée plutôt vers la mytiliculture.



Le premier bassin s'étend majoritairement sur la partie vendéenne de la baie de Bourgneuf. L'ostréiculture s'y est progressivement

développée depuis 1947, principalement par la culture de l'huître creuse portugaise avant l'apparition de la maladie qui anéantit complètement la production en 1965. Depuis les années 1970, la relance de l'ostréiculture s'est faite par l'introduction de l'huître creuse japonaise, *Crassostrea gigas*.



Le second bassin se situe au sud du département de la Vendée, dans le pertuis charentais. Les exploitations y sont moins étendues et se concentrent

particulièrement en baie de l'Aiguillon avec une prédilection pour la mytiliculture. Historiquement, la culture des moules remonterait en France au 13^{ème} siècle et l'installation des bouchots sur le côté vendéen de la baie de l'Aiguillon est chose acquise en 1844. Aujourd'hui encore, la baie de l'Aiguillon demeure une grande région d'élevage, avec ses plantations de bouchots qui composent des alignements spectaculaires, sur une longueur totale de près de 200 km.



Mytiliculture en sud Vendée (photos DML de la Vendée - Cultures Marines)



Une activité importante pour le territoire

>> Les chiffres clés

La Vendée comprend 1845 concessions ostréicoles sur le domaine public maritime représentant une surface de 670 hectares (hors filières) soit 4,5 % de la superficie concédée au niveau national et 2868 concessions mytilicoles représentant près de 255 kilomètres de bouchots (16% du linéaire national).

31/12/14	NOIRMOUTIER			SUD-VENDEE et Ile d'Yeu		
	Nombre de concessions	Taille	Nombre de détenteurs	Nombre de concessions	Taille	Nombre de détenteurs
HUITRES	1531	640 ha	322	314	29,72 ha + 8 km	55 *
MOULES	308	64,95 km	66	2560	189,76 km + 0,60 ha	105 *

* dont 14 professionnels ayant une activité mixte (huîtres creuses et moules).

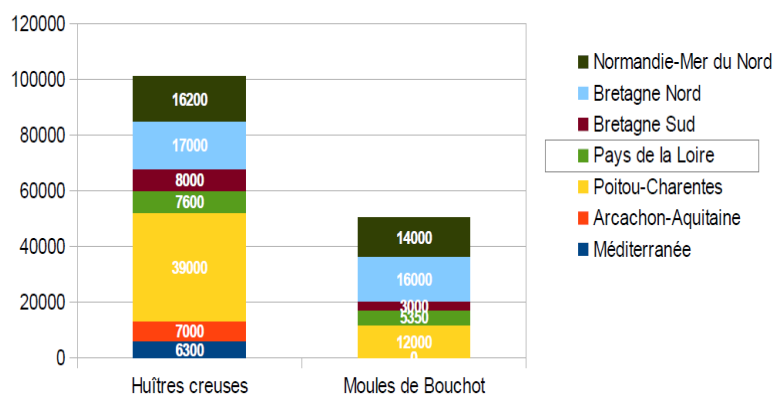
Des autorisations de prise d'eau à la mer sont également délivrées. Elles sont à rattacher aux activités sur domaine privé. Ainsi, 784 autorisations, concernant 282 propriétaires pour une surface de 149 ha sont délivrées sur le secteur de Noirmoutier, et 84 autorisations, concernant 52 propriétaires (ce chiffre tenant compte des propriétaires bénéficiant d'autorisations d'exploitation de cultures marines à des fins non professionnelles) pour une surface de 18,68 ha sont délivrées pour le sud du département.

NB : Concernant le sud Vendée, 121 concessions, pour une surface totale de 23,51 ha, sont concédées pour un usage « divers coquillages » (dépôt, élevage divers huître/moule/coquillage, poissons, palourdes, crustacés). Pour le nord Vendée, 34 concessions de palourdes, 15 concessions de bigorneaux et 1 concession de coques sont octroyées pour un total de 41 professionnels.

Chaque bassin a conservé ses spécificités historiques, le Nord Vendée orienté vers l'ostréiculture et le Sud Vendée plutôt vers la mytiliculture.

Répartition par CRC de la production des huîtres creuses et des moules

(données CNC période 2011/2012)



Une évaluation a été réalisée par le Comité Régional Conchylicole des Pays de la Loire pour l'année 2011-2012. La production serait désormais de 7 600 tonnes pour les huîtres et de 5 350 tonnes pour les moules (pour l'ensemble des bassins de la région Pays de la Loire), illustrant une production significativement moins importante que celle du début des années 2000.

L'exploitation individuelle constitue la forme juridique la plus courante (86 % en Vendée) avec une moyenne de 2,25 salariés permanents (et 1,15 saisonnier), essentiellement familiaux,

soit moins que dans les autres régions conchylicoles. 70% des entreprises n'emploient qu'une seule personne. L'exploitation individuelle constitue la forme juridique la plus courante (86 % en Vendée) avec une moyenne de 2,25 salariés permanents (et 1,15 saisonnier), essentiellement familiaux, soit moins que dans les autres régions conchylicoles, dont les superficies disponibles sont supérieures à celles de la région. 70% des entreprises n'emploient qu'une seule personne.

Compte tenu de la forte saisonnalité de la production, six conchyliculteurs sur dix font appel au travail occasionnel pendant deux mois.

> La Vendée, une base avancée des nouvelles pratiques conchylicoles

Les filières

La Vendée s'est lancée dans la production en eau profonde grâce aux filières en mer. Initialement destinées aux seules moules, ce mode de production innovant a été utilisé par la suite pour la production d'huîtres. Ce procédé d'exploitation permet le gain d'une année sur le cycle de production des huîtres mais nécessite d'acquérir un moyen nautique adapté (chaland de 12 mètres minimum).

Les fermes conchylicoles (écloseries et nurseries), une activité majeure en Vendée

Autre activité novatrice, la Vendée investit fortement dans la création d'écloseries. En effet au niveau national, le naissain d'huître creuse issu d'écloserie représente désormais près de la moitié du marché national.

Le développement de ces écloseries correspond à une évolution des pratiques en matière d'approvisionnement en naissain (en lien avec les mortalités). L'implantation en baie de Bourgneuf est liée à la présence d'une nappe d'eau salée unique en Europe favorisant la culture à grande échelle d'une microalgue, *Skeletonema costatum*, nécessaire au travail des écloseries.

70 % de la production française de naissain sont réalisés en Pays de la Loire. Sur la dizaine d'écloseries recensées en France, cinq sont implantées en Vendée. Les principales sont la SCEA Vendée Naissain qui emploie 70 personnes et dont la production annuelle

2014 s'est élevée à 1,143 milliards de naissains d'huîtres, et la SA France Turbot qui emploie désormais 42 personnes et dont la production annuelle 2014 s'est élevée à 851 millions de naissains d'huîtres.

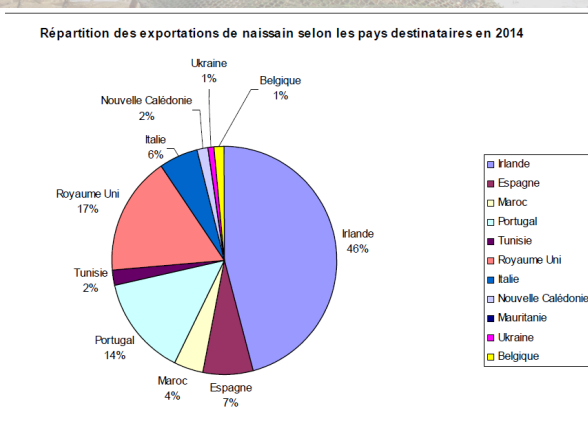
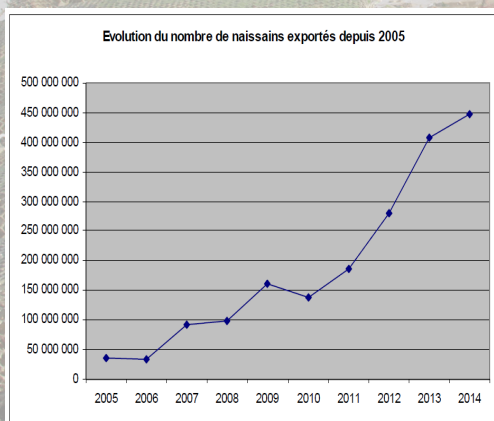
Les trois autres écloseries vendéennes sont la SODABO, les établissements LABADIE et BENTHOSTREA. Ces 5 entreprises sont à l'origine de 90% de la production régionale de naissains réalisée sur deux sites : Bouin et Noirmoutier.

On peut également citer l'existence d'une écloserie de naissains d'ormeau et de bigorneau, ou encore celle visant la production d'huîtres plates.

En parallèle, l'activité de nurseur, qui consiste à amener les coquillages à une taille permettant leur mise en culture dans le milieu naturel, se développe également de plus en plus. Une vingtaine de nurseries actuellement en activité dans le Nord Vendée.

Une activité exportatrice

La Vendée est également le premier département en termes d'échanges intra-communautaires et d'exportations de naissains d'huîtres vers des pays tiers. En 2014 ce sont 448 millions de naissains d'huîtres qui ont été exportés principalement par 2 entreprises vendéennes vers 10 destinations différentes. Ces chiffres sont en constante augmentation depuis 2010.



>> Le difficile renouvellement des exploitants

Malgré les atouts exposés précédemment, la Vendée fait face depuis une vingtaine d'années à une diminution du nombre de professionnels.

De 1985 à 1998, le nombre total des concessionnaires a ainsi diminué de 25 %. Cette chute n'a pu être enrayée, le Nord Vendée perdant encore près de 20% depuis cette date.

Cette diminution du nombre d'exploitants a eu pour corollaire l'agrandissement relatif des exploitations et la baisse tendancielle de la production.

DETENTEURS	2014
NOIRMOUTIER	336
SUD VENDEE	166 *
TOTAL VENDEE	495

** ce chiffre correspond aux seuls concessionnaires exploitants à titre professionnel (ne sont pas pris en compte les propriétaires d'autorisations d'exploitations de cultures marines à des fins non professionnelles).*

>> Les mortalités ostréicoles

Depuis 2008, la profession connaît des mortalités qui touchent les huîtres de moins d'un an au cours des périodes estivales. La persistance du phénomène tend à toucher toutes les classes d'âge depuis 2011.

>> Des causes encore mal identifiées

Les hypothèses scientifiques actuelles soulignent l'importance de l'action de nouveaux variants d'un virus herpès (OsHV1 μ var) et de bactéries, dont *Vibrio splendidus* et *Vibrios aestuarianus*, dans la survenue de ce phénomène de nature multifactorielle. L'expression des mortalités est en effet dépendante de nombreux facteurs (environnementaux, parcours zootechnique du lot, statut sanitaire du lot et de la zone d'accueil...), mettant également en avant l'importance d'un effet « site ».

>> La reconstitution de stocks pérennes

Face au danger potentiel que représente la récurrence d'un tel épisode de mortalité pour la profession ostréicole, la recherche dans le domaine de la génétique offre différentes pistes de sortie de crise.

Les enjeux de la profession

L'exploitation de la diversité génétique existante chez C. GIGAS en Europe

Parmi les pistes de sortie de crise identifiées, la sélection génétique est une piste à privilégier, notamment au regard des résultats du programme MOREST (mené par l'IFREMER entre 2001 et 2006), qui ont démontré qu'il existait une importante base génétique à la sensibilité des huîtres au phénomène de mortalités estivales. Ces résultats encouragent à approfondir cette voie afin de sélectionner des souches d'huîtres résistantes au phénomène de mortalité dans sa globalité.

Le Comité National de la Conchyliculture a alors mis en place, en collaboration avec l'IFREMER, les comités régionaux et les écloseurs un plan de sauvegarde national et collectif, visant à fournir aux ostréiculteurs du naissain triploïde dit « R » (résistant), obtenu à partir de lots expérimentaux issus du programme MOREST, à survie améliorée avec une meilleure résistance à OsHV-1 et autres pathogènes.

Les huîtres triploïdes :

Proposée depuis 2000 en France, la triploïde est une huître avec peu de laitance. Etant stérile, son effort de reproduction est très réduit durant cette période et le métabolisme est alors mobilisé pour la croissance et l'engraissement de l'huître. Son cycle d'élevage est ainsi raccourci.

L'utilisation de la variabilité génétique de C. GIGAS à l'échelle mondiale

Il existe d'autres souches de GIGAS ailleurs dans le monde, particulièrement au Japon et en Australie. Chaque souche importée serait maintenue en quarantaine afin de les isoler et d'éviter toute diffusion nuisible pour le milieu.

Les géniteurs des souches introduites seraient utilisés pour produire des descendants.

A la suite de ce plan de sauvegarde, sur la période 2012-2014, le programme SCORE (sélection génétique de l'huître creuse à des fins de captage orienté) a permis de mettre en place un programme collectif de sélection afin de produire et d'identifier des familles les plus performantes en termes de survie, mais aussi d'étudier la génétique des ressources sauvages et des stratégies de captage orienté afin de sécuriser et d'améliorer la gestion de stocks et des gisements reproducteurs.

En parallèle, les écloseurs élaborent des programmes privés dans l'objectif d'effectuer leur propre sélection à partir de souches résistantes (par exemple Vendée Naissain, unité de recherche et de développement).

Les performances biologiques (survie, croissance, reproduction et sensibilité aux maladies) de ces différents lots seraient testées dans un premier temps en quarantaine.

Le centre Ifremer de Bouin a été désigné pour accueillir ces premières souches.

Les mortalités mytilicoles

La baie de l'Aiguillon a connu en 2014 un phénomène de mortalité massive dans le cheptel de moules, éradiquant la quasi-totalité du cheptel de la production. Un dispositif a été mis en place permettant une aide de l'Etat de 3,92 M€ à la profession (sur les départements de la Vendée et des Charentes Maritimes).

1) Dispositif d'aides État pour les mytiliculteurs de Vendée : 12 entreprises concernées

- dispositif calamités agricoles (12 dossiers) : 268 731,70 €
- dispositif complémentaire additionnel (11 dossiers) : 69490 + 247938 = 317 428 €
- fonds d'allègement de charges (FAC) aide sur les prêts en cours (8 dossiers pour 66 015 €) et prêts de trésorerie (2 dossiers pour 42 535 €) : 108 550 €
- redevances domaniales Etat estimées à 13 000 €.
- Par ailleurs, 9 entreprises vendéennes ont sollicité le dispositif d'activité partielle.

2) Dispositif des aides apportées par les collectivités territoriales pour les mytiliculteurs de Vendée:

Aide de la Région Pays de la Loire (régime de minimis)

prêt de 125 000 euros à taux 0 remboursable dans deux ans, sur une durée de trois ans (versé en juillet 2014)

Aide du département 85 (régime de la notification)

- mise à disposition du laboratoire départemental,
- prise en charge des frais afférents à la gestion des déchets coquilliers,
- exonération des redevances portuaires,
- mise en place d'une aide à la ré-installation (50 % de l'investissement, plafond à 40 000 € par entreprise, enveloppe globale = 240 000 €).

3) Remises sur charges sociales (régime de la notification)

Pour ce qui concerne la Vendée, 8 dossiers ont bénéficié de remises gracieuses pour le régime social de l'ENIM pour un montant total de 27 975 €.

Des délais ont été accordés à certains professionnels en fonction de leur situation particulière par l'ENIM et la CMAF.

L'exploitation des navires de commerce

>> Les marins

241 marins, dont 7 femmes, sont inscrits au commerce et à la plaisance professionnelle dans le département.

La moitié des effectifs des marins au commerce sont embarqués en Navigation Côtière (navigation à moins de 20 milles des côtes).

Genre de navigation	Nombre de marins
Cabotage international	26
Cabotage national	55
Long cours	29
Navigation côtière	120
Pilotage	7
Remorquage	4
Total commerce	241

>> Les navires

Récapitulatif des navires armés au commerce et à la plaisance professionnelle en 2014 :

Genre de navigation	Nombre de navires
Pilotage	3
Cabotage international	1
Cabotage national	3
Plaisance – navigation côtière	3
Navigation côtière	22
Total commerce	32



>> Les armements du département

On compte **15 entreprises**, ayant leur siège dans le département, qui arment ou exploitent au commerce :

- Merceron TP, entreprise de travaux maritimes qui arme 4 navires (L'EMPEDOCLE, le SULTAN et LYON II à LS et PORT CHINOIS à NO) ;
- Pajarola et Cie, armement de transport maritime qui arme le CASAM IV (liaison fret avec l'île d'Yeu) ;
- La Cie Yeu Continent qui arme 3 navires (INSULA OYA 2, PONT D'YEU, LE CHATELET) desservant l'île d'Yeu depuis le port de Fromentine ;
- SEML Les Sables d'Olonne Développement, qui exploite 5 navires assurant les liaisons au sein du port des Sables d'Olonne ;
- ATLANTIQUE SCAPHANDRE, qui arme le MINIPLON navire base de scaphandriers ;
- 10 entreprises de promenade ou de pêche en mer qui représentent 12 navires.

L'activité des ports de commerce

Le conseil départemental de Vendée est autorité portuaire et la CCI de la Vendée, concessionnaire, est gestionnaire des ports de commerce des Sables d'Olonne et de Port-Joinville.

Les Sables d'Olonne

Les infrastructures portuaires implantées sur le site de la Cabaude sont constituées d'un bassin à flot permettant l'accueil de cargos jusqu'à 110 m de longueur, 16 m de large et d'une capacité d'emport de 4 500 t. On compte 550 m de linéaires de quai et 6 postes d'accostage dans le bassin à flot ; un 7ème poste à quai, en dehors du bassin, est disponible. Le trafic commercial est essentiellement basé sur les entrées de sable, de ciment, d'engrais et sur les sorties de céréales. Le port est doté d'un entrepôt de stockage dont la gestion est assurée par la CCI de la Vendée.

Les importations de sable dans le port des Sables d'Olonne représentent 65,75 % de l'activité.

À noter qu'entre 2013 et 2014, les mouvements d'importations sont en légère diminution et les mouvements d'exportations sont en augmentation (5,60 %).

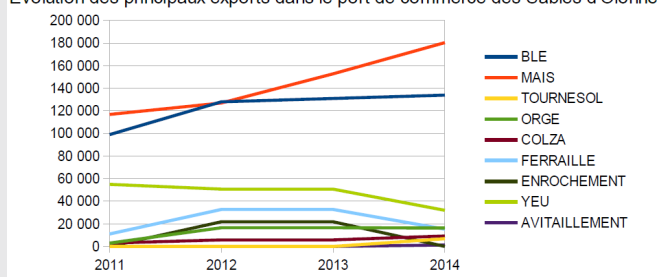
EXPORT	2011	2012	2013	2014
BLE	98 914	128 020	130 938	133 837
MAIS	116 813	126 898	152 758	180 344
TOURNESOL	/	/	/	6 786
ORGE	3 000	16 648	10 353	16 295
COLZA	3 000	5 800	2 500	9 200
FERRAILLE	11 036	32 767	30 220	15 356
ENROCHEMENT	/	21 840	/	/
YEU	54 911	50 717	47 301	31 940
AVITAILLEMENT	/	/	/	1 269
TOTAL EXPORT	287 674	382 690	374 070	395 027

En 2014, 453 navires de commerce ont fait escale au port de commerce des Sables d'Olonne dont 148 cargos, 173 sabliers et 122 escales du CASAM IV.

(données CCI Vendée)

IMPORT	2011	2012	2013	2014
SABLE	410 083	384 817	409 010	358 214
AMMONITRATE	18 080	20 800	15 678	23 733
ENGRAIS	25 986	22 750	20 733	27 868
CIMENT	108 712	106 337	95 918	73 211
ENDUIT CIMENT	/	/	/	2 974
SEL	6 679	3 387	3 054	6 875
BOIS	1 906	/	/	/
BLE	16 365		5 016	10 075
BLE BIO	13 129	11 921	10 548	24 569
MAIS BIO	/	/	13 464	7 393
PIERRE PONCE	8 601	4 049	4 500	/
GYPSE	21 960	17 467	/	4 770
YEU	8 533	8 391	4 945	5 101
total hors sable	229 951	195 102	173 856	186 569
TOTAL IMPORT	640 034	579 919	582 866	544 783

Evolution des principaux exports dans le port de commerce des Sables d'Olonne



159

navires ont eu recours à une prestation de pilotage en 2014; dont une partie de navires sabliers nécessitant une prestation de pilotage, et ce en raison d'un renouvellement important des capitaines de ces navires, qui ne sont pas titulaires de la licence de capitaine pilote.

Le pilotage maritime

La station de pilotage des Sables d'Olonne est rattachée à celle des pilotes de la Loire.

3 licences de capitaines pilotes (validité 2 ans) ont été délivrées aux commandants de navire sablier en 2014.

(Données : DML 85)

La sûreté portuaire

Le port de commerce des Sables d'Olonne est soumis aux obligations du code ISPS (Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires)

Ce code est entré en vigueur le 1er juillet 2004 et il s'applique aux navires suivants effectuant des voyages internationaux et concerne :

- les navires à passagers
- les navires de charge d'une jauge brute supérieure à 500 UMS (ceux accueillis dans le port des Sables d'Olonne)
- les unités mobiles de forage

Par ailleurs, parmi les marchandises transitant dans ce port, le stockage de l'ammonitrate fait l'objet d'une attention particulière.

Port Joinville

Le bassin à flot d'une superficie d'environ 1 hectare, est accessible par une porte écluse de 12 mètres de large. L'activité est principalement du cabotage entre l'île d'Yeu et le continent, ainsi que l'avitaillement en hydrocarbures avec le navire Anatife immatriculé à Lorient.

Transport de matériaux et hydrocarbures :

ANNEES	CASAM IV			ANATIFE				TRANSPORT MARITIME COTIER
	LES SABLES → YEU		YEU → LES SABLES	SAINT NAZAIRE → YEU (quantités en m3)				divers/vrac
	sable (en tonnes)	merchandises Diverses (en tonnes)	poubelles YEU (en tonnes)	gazoil routier	essence SSP 95	fuel domest.	gazoil pêche	
2012	40850	14871	8241	943	991	1122	387	1000
2013	32179	13379	4855	906	987	1254	448	2000
2014	18121	12214	4991	918	977	981	386	1681

Les liaisons maritimes – le transport de passagers

2 compagnies assurent le trafic régulier de passagers entre l'Île d'Yeu et le continent :

- La Compagnie Yeu Continent (3 navires) : départ de port de Fromentine
- La Compagnie Vendéenne (3 navires) : départ de Fromentine ou de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Pour 2014, le trafic de passagers de Fromentine vers Yeu A/R représente 565 845 personnes transportées :

- La Compagnie Yeu Continent : 414 850 passagers (8 452 véhicules)
- La Compagnie Vendéenne : 150 995 passagers.

Par ailleurs, le trafic de passagers de Saint Gilles Croix de Vie vers Yeu A/R représente 91000 personnes transportées. (Compagnie Vendéenne)

COMPAGNIE YEU CONTINENT (REGIE DEPARTEMENTALE)				
TRAFFIC YEU → FROMENTINE / FROMENTINE → YEU				
ANNEES	PASSAGERS A/R	MARCHANDISES		VEHICULES
		En tonnes	En M3	
2012	441795	13369	6988	8787
2013	420370	13776	7425	8750
2014	414850	13137	7329	8452

COMPAGNIE VENDEENNE		
TRAFFIC YEU → FROMENTINE YEU → ST GILLES CROIX DE VIE		
ANNEES	PASSAGERS A/R	PASSAGERS A/R
2012	117572	85110
2013	131724	91112
2014	150995	91000

Les promenades en mer

10 entreprises exploitant 12 navires proposent des prestations de promenade ou de pêche en mer.

LA CONSTRUCTION NAVALE

Les chantiers de construction et de réparation navale

Le secteur de la construction navale sur le littoral vendéen se caractérise par une grande diversité d'activités. Il occupe une place importante dans l'économie du département de par la présence de grands constructeurs connus mondialement. On compte treize entreprises de constructions navales qui ont leur siège social en Vendée.

Nom	SIEGE SOCIAL		Ets secondaires	
	Ville	Nombre d'établissements	Villes	
OCEA	LES SABLES D'OLONNE	4 dont 2 en Vendée	Fontenay le Comte	
SPBI – Groupe BÉNÉTEAU	DOMPIERRE SUR YON	16 dont 14 en Vendée	Challans St Hilaire de Riez Commequiers Beauvoir sur mer St Gilles X de vie Belleville sur vie Givrand Le Poiré sur vie St Gilles X de Vie Les Herbiers Rochetroux Noirmoutier en l'île Givrand	
TENDER SHIPYARD	OLONNE SUR MER			
CHANTIER NAVAL DELAVERGNE	AVRILLE			
ALUBAT CHANTIER NAVAL	CHATEAU D'OLONNE			
J COMPOSITES	OLONNE SUR MER			
PLASTI PECHE	L'AIGUILLON SUR MER			
NAVALU	BOUIN			
PRIVILEGE MARINE	LES SABLES D'OLONNE			
DEFIBOAT COM	ST GEORGES DE MONTAIGU			
AMICO	DAMVIX			
SELDEN MAST	LE POIRE SUR VIE			
ATLANTIC MARINE – SIMMONEAU Marine	FONTENAY LE COMTE			

Des sociétés de renom sont implantées sur le département dont le Groupe Bénéteau : leader mondial en construction de voiliers et le groupe OCEA, chantier spécialisé dans l'aluminium.

Les entreprises vendéennes sont présentes au salon nautique de Paris pour présenter leurs produits et elles participent également à des salons en France et à l'étranger. Ces actions leur permettent de développer notamment leur chiffres d'affaires à l'exportation.

Le groupe Bénéteau (SPBI) :

Il emploie plus de 6000 salariés à travers le monde, dont environ 4000 dans la région des Pays de la Loire.

Déjà implanté en Amérique en Caroline du Sud avec une usine de voiliers, il a réalisé en juin 2014 l'acquisition du groupe Rec Boats (marques Scrab, Wellcraft, Four Winns, Glastron), basée dans le Michigan, spécialisé dans la construction des bateaux de moins de 12 mètres. Le groupe Bénéteau a diversifié sa production avec :

- un positionnement sur les navires à moteur dans un pays où le marché de ce type de navire beaucoup plus important que celui des navires à voiles.

- un positionnement également sur le segment des grands yachts de plus de 60 pieds avec une usine en Italie.
- Le groupe accélère son développement par sa présence sur le marché mondial.
- Le CA par famille de produits se répartit comme suit : bateaux (80,4%) : bateaux à voile (n° 1 mondial) et à moteur (marques Bénéteau, Jeanneau, Prestige), yachts (CNB, Prestige Yachts, Monte Carlo Yachts), catamarans (Lagoon), bateaux de pêche (Bénéteau Pêche) et bateaux de services
- maisons mobiles de loisirs (19,6% ; O'Hara et IRM). Le groupe propose également des séjours en résidences mobiles. En outre, Bénéteau développe une activité de production de maisons à ossature bois. La répartition géographique du CA est la suivante : France (31,7%), Europe (34,1%), Amérique du Nord (22,1%) et autres (12,1%).

Le chiffre d'affaires du groupe pour l'année 2014 est de 808 454 000 €

(Source: <https://www.abcbourse.com/analyses/chiffres.aspx?s=BENp>)

Le groupe OCEA :

Avec des ateliers implantés aux Sables d' Olonne, à Fontenay le Comte, à Saint Nazaire et à la Rochelle. Océa emploie désormais près de 300 salariés.

Le groupe est présent à travers le monde par des représentants en Asie, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud. Il réalise 95 % de son chiffre d'affaires à l'export.

CA 2013 : 52 117 300 euros.

Ce groupe a fait le choix de produire en France.

Ils s'est engagé dans un programme de modernisation de l'outil, avec un plan d'investissement de 15 millions d'euros visant à rationaliser la production pour ses ateliers sablais dont la superficie totale après travaux s'élève à environ 10 000 m² lui permettant dorénavant la construction de navires de plus de 80 mètres.

Le chantier construit des navires de surveillance côtière (environ 70 % du CA du groupe), des yachts, des navires à passagers, des baliseurs, et dans l'off-shore avec des crew-boats, OSV* (offshore support vessels) de 60 mètres, OPV** (offshore patrol Vessels), des unités destinées à des missions hydrographiques et océanographiques.

Sur l'atelier de la Rochelle : livraison sur 2014 d'un navire de 21,40m (pour récolter et expédier les moules de bouchots et de filières de la baie de l' Aiguillon, série Aquafisher 80 à une entreprise mytilicole vendéenne.

**OSV : un navire de ravitaillement en mer (aussi appelés navire de ravitaillement offshore ou supply vessel) soutient l'activité des plates-formes de forage en mer.*

***OPV : patrouilleur de service public Utilisé comme navire de surveillance de zone économique, peut être conçu pour la haute mer et être de tonnage relativement important et porte-hélicoptères.*

→ Les autres chantiers navals dans le département :

Le chantier Delavergne : construit des bateaux de servitude (vedettes portuaires, vedettes de pompiers) et des barges et vedettes pour l'offshore, des chalands mytilicoles, des navires de dépollution de 25 m pour un armateur Taïwanais, et il réalise des prestations diverses telles que l'élaboration d'un moule pour la construction d'un catamaran polyester pour le compte de Privilège Marine.

Effectif moyen : 13 . CA de 2 528 700 euros sur 2014.

Le groupe Privilège Marine : Après avoir été en liquidation en 2012 sous le nom de Alliaura Marine, l'entreprise a été reprise et est exploitée sous le nom de Privilège Marine.

Chantier spécialisé sur le polyester.

Elle construit des voiliers monocoques Feeling, des catamarans de luxe, des yachts.

Elle vend 85 % de sa production aux États-Unis et en Australie. L'entreprise a développé son réseau de distributeurs et a des clients en Allemagne, en Autriche et en Angleterre.

Effectif moyen 20 salariés en 2014.

J. Composites : Le chantier construit des navires (voiliers) pour la croisière et la régata avec la technique de l'infusion, par l'injection de résine dans l'ensemble des matériaux du navire.

Effectif moyen 38 (données 2011). Sur l'année 2011, la société réalise un chiffre d'affaires de 7 706 400,00 €.

Alubat: Fabrication de navires à voile en aluminium de 10 à 20 m, dont la gamme des « OVNI », « CIGALE et « ALUBAT » pour des grands voyages et une utilisation intensive, dériveurs intégraux. Bateaux de série personnalisés.

Tranche d'effectif : entre 3 et 5 salariés.

Navalu : constructeur spécialisé dans l'aluminium, embarcations conchylicoles, lasses, chalands, remorques pour marché conchylicole, catamarans, navire de maintenance éolien offshore, bateaux de servitude, travaux maritimes, navires amphibie.

Sa présence dans les salons européens en Angleterre et en Allemagne lui apporte des marchés internationaux. Effectif moyen 13 et CA 2014 : 1.266.400 euros

Plastipêche : spécialisé dans la construction de tout type de navires de pêche de 9 à 15m. Construction navale en polyester sur moules modulables, aménagements personnalisés. Etudes, transformations, modernisations.

Tranche d'effectif salariés : 10 à 19. CA réalisé sur 2013 : 1 517 500 euros.

Tender Shipyard : construction de tender haut de gamme pour yacht de luxe. Un tender est un bateau qui sert de liaison entre le yacht au mouillage et la terre, dans le transport de passagers et l'avitaillement. Il permet la pratique des loisirs nautiques.

Tranche d'effectif salariés : 3 à 5.

AMICO : Atelier Modelage Industriel Centre Ouest. Fabrication de moules et modèles. Construction de bateaux à rames, perches ou assistance électrique en matériaux composites fibre de verre et polyester, pour lacs, rivières étangs.

Tranche d'effectif salariés : 1 à 2. C.A pour 2013 : 118 300 euros.

SELDEN MAST : Fabrication de mâts, de pièces métalliques pour voiliers. Une des huit usines appartenant au groupe Seldem, premier fabricant mondial de gréement et accastillage de pont.

CA 2007 : 1 076 239 euros.

Atlantic Marine : Développe et installe des marinas, équipements portuaires, pontons en France et à travers le monde pour la pêche pour l'aquaculture pour la plaisance mega-yachts, pour les pilotes et lamanage, des embarcadères maritimes.

Tranche d'effectif salariés : 20 à 49 . CA 2014 : 9 828 900 euros.

> La Réparation navale :

On compte plus d'une cinquantaine d'entreprises de réparation navale qui ont leur siège social sur la Vendée.

La présence d'un élévateur à bateaux de 500 tonnes sur le port des Sables d'Olonne permet ainsi à de nombreuses entreprises de travailler régulièrement pour les filières de construction et réparation navale, chantiers de plaisance et pêche. Ce matériel permet de transporter en moyenne 300 bateaux par an.

La réparation navale fait appel une grande polyvalence qui va de la mécanique marine, à la peinture, l'électronique, la plomberie, et le travail de l'acier, du plastique et du bois.



La plaisance en chiffres

>> L' Immatriculation des navires de plaisance :

En 2014, la DML a enregistré :

- **568** premières immatriculations (**370** aux Sables, **152** à Noirmoutier et **46** à Yeu)
- **2222** mutations de propriété (**1345** aux Sables, **674** à Noirmoutier et **203** à Yeu)

>> Les permis plaisance :

- En 2014, sur l'ensemble de la Vendée, **1278** permis côtiers (NO **160**, LS **1029**, YE **89**), **48** permis hauturiers et **40** permis fluviaux ont été délivrés par la DML (**1186** permis côtiers, **61** permis hauturiers et **29** permis fluviaux en 2013)

>> Les ports de plaisance

- La Vendée compte **14** sites portuaires de plaisance à flot et à échouage, ce qui représente une capacité de **6882** places (dont **610** places pour les navires visiteurs)

5 ports de plaisance en eaux profondes

- Port de l'Herbaudière (Noirmoutier) :	640 places
- Port Joinville (Ile d'Yeu) :	648 places
- Port La Vie (Saint Gilles Croix de Vie) :	1000 places
- Port Olona + quai Garnier (Les Sables d'Olonne) :	1520 places
- Port Bourgenay (Talmont Saint Hilaire) :	650 places

Sous total ports à flot **4458 places**

9 ports de plaisance à échouage

- Port de Noirmoutier en l'île	166 places
- Port du Morin (L'Épine) :	850 places
- port de Jard sur Mer :	756 places
- Port de l'Aiguillon sur Mer :	150 places
- Port de la Faute sur Mer :	250 places
- Port du Pont Neuf :	102 places
- Port des Champs :	65 places
- Port des Brochets :	35 places
- Port de la Meule :	50 places

Sous total ports à échouage **2424 places**

TOTAL **6882 places**

Source : DDTM / étude port de plaisance 2013

- Le port à flot le plus grand de Vendée est Port Olona aux Sables d'Olonne (**1520** places, dont **127** pour visiteurs – 110 à Port Olona et 17 Quai Garnier).
- Avec une capacité d'accueil de **233** places « visiteurs », le port de plaisance de l'île d'Yeu est le premier port d'escale du littoral atlantique.

Autres places « visiteurs »

- Noirmoutier - port de l'Herbaudière : **50**
 - Saint Gilles Croix de Vie - port la Vie : **160**
 - Talmont Saint Hilaire- port Bourgenay : **40**
- Les mouillages dans les ports de plaisance sont complétés par 12 zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) situées en dehors des ports et consistant en des mouillages réglementés sur corps morts ou filières pour une capacité totale de **986** places réparties principalement comme suit :
- Noirmoutier : **167**
 - la Tranche sur Mer (Le Maupas, Les Jars, Sainte-Anne) : **372**
 - Saint Gilles Croix de Vie : **140**



>> Les manifestations nautiques en 2014 :

Par « manifestation nautique » il faut entendre toute activité exercée dans les eaux maritimes et susceptible d'appeler des mesures particulières d'organisation et d'encadrement en vue d'assurer la sécurité des participants et des spectateurs. Il peut s'agir de régates, de fêtes de la mer, de compétitions (natation), etc. Toute manifestation nautique doit être le fait d'un organisateur unique et dûment identifié et doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès des délégations à la mer et au littoral :

au moins quinze jours avant la date prévue ;

au moins deux mois avant, dans le cas des manifestations nécessitant une dérogation aux règlements en vigueur ou des mesures de police particulières.

Lorsqu'elles se déroulent à l'intérieur ou à proximité de zones classées Natura 2000, les manifestations nautiques doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences.

Rôle de l'organisateur

L'organisateur est responsable de la préparation, du déroulement, de la surveillance et de la sécurité de la manifestation. Il adresse la déclaration préalable au maire pour les activités se déroulant dans la bande des 300 mètres et intéressant des nageurs ou des engins nautiques non immatriculés et à la délégation à la mer et au littoral dans les autres cas.

Il met en place, du début de l'épreuve à l'arrivée du dernier participant, une structure opérationnelle qui est le correspondant permanent du CROSS géographiquement compétent. Il doit être en mesure de suspendre ou d'annuler la manifestation si les conditions dans lesquelles elle s'engage ou se déroule ne présentent pas toutes les garanties de sécurité souhaitables. Il doit disposer des moyens nautiques et de communication permettant une surveillance efficace et continue de la manifestation.

Rôle de l'Etat

Le délégué à la mer et au littoral instruit la déclaration et en accuse réception par délégation du préfet maritime. Il peut édicter certaines prescriptions particulières dans l'accusé de réception afin de renforcer la sécurité de la manifestation.

Le préfet maritime est chargé de l'ordre public et du sauvetage. Il réglemente, le cas échéant, la circulation maritime sur le plan d'eau où se déroule la manifestation. Il peut interdire ou suspendre le déroulement d'une manifestation nautique, notamment en l'absence de déclaration préalable, ou lorsque les dispositions retenues par l'organisateur ne s'avèrent pas conformes à celles qui avaient été prévues.

En 2014, la DML a instruit 89 dossiers de demandes de manifestations nautiques le long du littoral vendéen. Parmi, ces manifestations on retiendra les plus importantes et notamment La Solitaire du Figaro, la Course de l'Edhec et la course Les Sables-Les Açores-Les Sables.

G L O S S A I R E

A.C.A.V.:

Armement coopératif artisanal vendéen.

Armateur:

Personne physique ou morale qui assure l'armement d'un bâtiment, qu'elle en soit ou non propriétaire.

Armement:

Action d'armer un navire ; c'est-à-dire de le doter de tout ce dont il a besoin pour fonctionner : équipage, vivres, carburant, matériel de bord ...

Autorisation européenne de pêche:

Autorisation de pêche professionnelle délivrée conformément aux règlements communautaires.

Caseyeur :

Navire mettant en place des casiers pour pêcher des coquillages et des crustacés.

CCI:

Chambre de commerce et d'industrie.

Chalutage:

Cette action désigne le chalutier traînant son filet : le chalut. On distingue le chalutage pélagique lorsqu'il s'agit de pêcher des poissons bleus en haute mer, et chalutage de fond pour la pêche des poissons blancs dans les profondeurs.*

Conchyliculture:

Élevage de coquillages comestibles.

COREPEM:

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Cultures marines pêche (CMP):

Genre de navigation concernant des navires de pêche titulaires d'un permis de mise en exploitation (PME) qui travaillent alternativement à la pêche et à l'aquaculture.

DAM:

Direction des Affaires Maritimes au ministère chargé de la mer.

DDTM/DML:

Direction départementale des territoires et de la mer / Délégation à la mer et au littoral.

FEAMP:

Fonds européen pour les affaires maritimes et pour la pêche (2014-2020)

FEP (fonds européen pour la pêche):

Instrument européen de financement des dépenses effectuées au titre de la Politique commune de la pêche (PCP).

Fileyeur:

Navire mettant à l'eau des filets maillants ou emmêlants.

ISPS:

International Ship and Port Security : Le code ISPS (code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires) définit les mesures de sûreté applicables dans les enceintes portuaires et sur les navires.

Ligneur:

Navire spécialisé dans la pêche à la ligne d'espèces telles que le bar ou le thon.

Mareyage:

Activité du mareyeur qui est le premier acheteur des produits de la pêche en vue de leur commercialisation pour la consommation humaine.

Mytiliculture

Élevage de moules.

Navigation côtière:

Navigation proche de la côte (rades, zones abritées...) qui doit être visible pour les marins à bord.

Navire à utilisation commerciale (NUC):

Navire de plaisance à l'origine, mais qui pratique une activité commerciale de transport de personnes.

Ostréculture:

Élevage d'huîtres.

Palangre/Palangrier :

La palangre est une longue ligne, qui peut mesurer plusieurs kilomètres, à laquelle pendent, sur toute la longueur, des cordages garnis d'hameçons. Le palangrier est un navire ligneur qui peut mettre à l'eau des milliers d'hameçons.

Pêche au large:

Pêche pratiquée par des navires dont la durée des sorties en mer est supérieure à 96 heures. Il s'agit de navires hauturiers de 16 à 25 mètres.

Pêche côtière:

Pêche des navires, dont la durée des sorties est supérieure à 24 heures mais inférieure ou égale à 96 heures.

Petite pêche:

Pêche pratiquée par des navires ne s'absentant du port que pour une durée inférieure ou égale à 24 heures.

Pilotage maritime:

Assistance donnée au capitaine par un personnel (les pilotes) Commissionné par l'État pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports, rades et eaux maritimes des fleuves et canaux. Le pilotage est obligatoire pour tous les navires. Chaque pilote est rattaché à un port précis.

G L O S S A I R E

Poisson bleu:

Poisson pélagique « de haute mer » tel que le thon, le maquereau, la sardine, l'anchois. Il s'oppose au poisson blanc ou benthique qui vit au fond des mers.

Remorquage:

Traction d'un navire ou autre bâtiment de mer (le remorqué) par un autre navire (le remorqueur). On distingue le remorquage portuaire où les opérations sont effectuées sous la direction du navire remorqué et le remorquage de haute mer, sous la direction du navire remorqueur. Le remorquage peut être national, international ou côtier.

Retrait:

Fixation de prix planchers par espèce et catégorie de taille et de fraîcheur en dessous duquel le produit est retiré de la vente et acheminé vers d'autres circuits où il n'influe plus sur le marché (en général, transformation en engrais ou farine). Le poisson part au retrait lorsque son prix de vente en criée tombe en dessous de ce prix plancher fixé par l'organisation de producteurs.

Rôle d'équipage:

Titre de navigation délivré par l'administration maritime, dont doit être pourvu tout navire pratiquant une navigation maritime et dont l'équipage comprend des marins professionnels affiliés à l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Il arrête la liste d'équipage, constate de façon authentique et sous peine de nullité les conditions de son engagement, justifie des services de navigation accomplis par chacun, investit le capitaine des pouvoirs conférés par les lois et le règlement. Il peut concerner collectivement différents navires d'un même armateur.

Senne:

Filet rectangulaire utilisé en surface pour encercler des bancs de poissons.

SNSM:

Société nationale de sauvetage en mer.



PRÉFET
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée
Délégation à la Mer et au Littoral de Vendée
Service Économique Maritime et Gens de Mer
1 quai Dingler
B.P. 10366
85108 LES SABLES D'OLONNE Cedex
Tél. : 02.51.20.42.10
Fax : 02.51.20.42.11

Rédacteurs : Services de la Délégation à la Mer et au Littoral.
Réalisation du document : Unité coordination et communication DDTM85
Photos : COREPEM - DDTM 85 - Tous droits réservés

